

CONCOURS DE PROJETS D'ARCHITECTURE À UN DEGRÉ
EN PROCÉDURE SÉLECTIVE À GENÈVE

ÉCOLE LIOTARD

POUR LA RÉNOVATION ET L'EXTENSION DE L'ÉCOLE

Rapport du jury, janvier 2021

SOMMAIRE

Introduction	4
Rapport du jury	8
Levée de l'anonymat	20
Projets primés	25
Projets non primés	57





© Christian Dupraz architecte

C'est parce que l'école Liotard n'a pas connu de transformations importantes au cours de ses 45 années d'exploitation et que le quartier de la Servette connaît une forte augmentation des besoins en effectif scolaire et parascolaire que la Ville de Genève a décidé d'organiser un concours d'architecture afin de choisir le projet le plus à même de répondre à la tâche difficile demandée : agrandir, rénover et mettre aux normes ce complexe scolaire.

Une opération de démolition-reconstruction n'a pas été retenue. La rénovation et son agrandissement ont donc été privilégiés et inscrits dans le plan financier d'investissement de la Ville. L'évaluation critique dans l'étude historique et architecturale selon les valeurs utilisées pour le patrimoine architectural, classe l'école dans son ensemble au rang de « sans intérêt » et son aula au rang de « intéressant ».

Actuellement, l'école abrite un programme hybride : des espaces dédiés d'une part à l'enseignement et à l'administration, au parascolaire, au sport avec une salle d'éducation physique et une piscine et d'autre part destinés au quartier avec une salle de société (dojo) et une aula. Le nombre de classes est à augmenter, le réfectoire et sa cuisine de production pour le parascolaire sont à agrandir, les espaces environnants à requalifier.

Aujourd'hui, le bâtiment, après 45 ans de bons et loyaux services, ne répond plus aux besoins et exigences d'une école contemporaine. L'aspect général défraîchi de sa façade et de ses salles de classe, l'obsolescence énergétique de son enveloppe, sa non-conformité pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR), sa consommation gourmande en énergie, sont autant d'éléments à prendre en considération dans la tâche demandée.

Le plan masse de l'école, à ce jour inchangé, présente un plan intéressant en croix composé d'une barre, orientée nord-sud sur trois niveaux abritant les salles de classe. Sur un axe perpendiculaire à cette barre, se trouvent les salles de sport et au sud l'aula. Au croisement des deux axes, un escalier gère les différences de niveaux entre les classes et les salles de sport organisées en demi-niveau. L'ensemble est positionné au milieu de la parcelle entouré d'arbres, peu visible depuis les rues qui la bordent, route de Meyrin et rue Liotard.

Il est intéressant de se plonger dans les archives qui font le récit de la genèse du projet pour comprendre les enjeux de la rénovation/agrandissement. Les bureaux Strub & Duboule et Dupraz & Iseli, architectes genevois alors mandatés pour la réalisation de l'école au début des années 1970, ont connu, si l'on en croit l'histoire du processus d'élaboration du projet, des difficultés inattendues.

La force du plan en croix, à première vue intéressante, semble être le résultat d'un processus de réductions successives du projet initial, plutôt qu'un véritable parti pris. On comprend pourquoi l'école dans sa finalisation contient des incohérences dans son concept. En examinant les plans de plus près, on découvre un projet mal maîtrisé et trop pragmatique. Seule l'aula de facture brutaliste sur pilotis attire le regard et donne le caractère identitaire de ce lieu. Sa conception d'ensemble n'offre rien de remarquable si ce n'est sa situation urbaine loin des tumultes de la rue bordée de végétation. La présence des arbres n'est pas à négliger, l'arborisation a fait déjà couler de l'encre à l'époque de la construction de l'école, il en sera de même en tout cas aujourd'hui, où la question de la végétalisation des villes est un thème d'urgence.

C'est avec toutes ces données particulières et complexes que les 15 équipes, choisies minutieusement lors de la sélection des dossiers de la première phase sélective du concours, ont dû aborder la problématique de l'agrandissement et de la rénovation d'un bâtiment avec ses dysfonctionnements, sa rigidité et son peu de flexibilité, dont l'architecture de peu d'intérêt possède néanmoins un fort caractère identitaire, dans un contexte urbain laissant peu de place de manœuvre. Comment trouver le bon équilibre ? Comment éviter le trop ou le pas assez ? Comment s'intégrer dans une forme forte sans la diminuer ou la monumentaliser ? Comment éviter de faire table rase de cette école existant depuis plus de 45 ans ? Comment enfin faire pour que cette école retrouve son panache et soit perçue et utilisée demain comme une école de son temps flexible et attractive pour un enseignement du futur ?

Étonnement, alors que la réponse de la surélévation semblait la seule issue à ce dilemme, les réponses furent incroyablement multiples. Chaque équipe qui a mené l'exercice s'est posé les questions susmentionnées et y a répondu chacune à sa manière. Je suis convaincue que la diversité des résultats découle en partie de la motivation d'un choix large de bureaux d'architecture de qualité et de tout horizon à la phase sélective des dossiers, procédure de concours choisie par le maître de l'ouvrage pour cette tâche jugée complexe. D'autre part, le programme de concours, voulu non-restrictif à la phase de son élaboration, a certainement autorisé une certaine liberté d'action aux concurrents. Ces deux volontés ont permis au jury, par l'éventail des réponses rendues, de mettre en exergue les projets les plus pertinents dans un échange fécond.

Après deux jours intenses d'analyses approfondies et de discussions, à toutes les échelles du projet, le jury a décidé à l'unanimité de décerner le premier prix à « Clara ». Le projet apporte par une idée simple et claire, l'épaississement de la barre côté nord en couche de classes, toutes les réponses aux dysfonctionnements et aux manques de l'école actuelle. Son système distributif est clarifié, sa typologie des classes est réinventée. Malgré sa compacité, le bâtiment reste, avec sa hauteur préservée de trois niveaux, un nouvel ensemble intégré dans le parc. L'utilisation du rythme du système porteur pour sa nouvelle façade donne à l'ensemble élégance et générosité appropriées. Les nouvelles ouvertures du volume de l'aula seront le « plus » pour l'utilisation multifonctionnelle à venir.

Au nom du jury, je remercie tous les participants pour la grande qualité des réponses apportées à ce thème complexe. Je salue l'ouverture d'esprit des utilisateurs et leurs incroyables sens de l'écoute qui j'en suis sûre trouveront dans le projet lauréat toutes les satisfactions à leurs attentes. Enfin, en tant que présidente, je tenais à remercier chaleureusement tous les membres du jury qui ont su, chacun dans leur intervention, apporter des critiques constructives qui ont fortement aidé dans le juste choix.

M^{me} Véronique BERTRAND, architecte DPLG, FAS, BGM Architekten, Bâle – présidente du jury

Les effectifs scolaires et parascolaires du quartier ont augmenté de manière constante et importante, entraînant une saturation de l'école Liotard. A l'augmentation des effectifs s'additionnent les besoins en locaux de l'enseignement inclusif et de la journée continue. Le Département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM) et le Département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS) ont ainsi décidé d'agrandir et de rénover cet établissement scolaire.

A l'origine, l'école a été construite sans se soucier des questions énergétiques et s'avère être l'école la plus consommatrice d'énergie fossile de la Ville de Genève! A cet enjeu s'ajoute celui de la perméabilité des sols et de la lutte contre les îlots de chaleur. En effet, peu aménagés et fortement goudronnés, nous attendons aujourd'hui davantage des espaces de respiration et de jeux d'un préau. Au regard de ces constats et des engagements pris par la Ville de Genève pour le climat, la rénovation de l'école Liotard est une priorité.

Dans un contexte social et environnemental de plus en plus tendu, la réflexion sur la place de l'école est incontournable. Elle se conçoit et se planifie comme un espace de vie pluriel : à la fois lieu d'apprentissage, instrument du lien social et ouverte sur l'extérieur. La composition des espaces intérieurs et extérieurs du projet retenu a été pensée à l'échelle de l'enfant, en créant de véritables espaces de vie. Par son ouverture côté nord et sud, par les relations qu'entretient l'intérieur avec l'extérieur, cette école rénovée et agrandie offrira de nouvelles qualités spatiales.

Une école est un repère structurant pour les enfants et leur famille dans le quartier. Elle est le second lieu de vie des enfants, et nombreux sont ceux qui y passent toute la journée. Les écoles doivent s'adapter à cette réalité afin d'offrir un parcours journalier, alternant entre temps scolaire et parascolaire, temps à l'intérieur et à l'extérieur. L'intérieur et l'extérieur de l'école forment un tout qui doit être appréhendé avec le même soin.

Le passage à l'école est une étape fondatrice de nos parcours de vie. L'importance de ce lieu nous oblige à choisir avec soin la procédure de sélection qui offre un juste panel de propositions. La qualité et la diversité des 15 projets rendus ont généré des analyses approfondies, des discussions argumentées et des conclusions partagées.

Le projet choisi s'insère dans le cadre bâti, et par ses qualités urbanistiques et architecturales démontre sa capacité à créer une véritable centralité de quartier. La rénovation et l'agrandissement de l'école Liotard répondent aux objectifs en offrant des places d'enseignement et en assainissant le bâtiment, mais surtout il propose un cadre de vie accueillant et sécurisant pour les enfants, qui je l'espère, s'éveilleront dans les meilleures conditions.

Comme l'ensemble du jury, je suis convaincue que le projet « Clara » répondra pleinement aux attentes des utilisateurs et de tous les usagers du parc. Il me tarde de le voir se réaliser.

Merci à tous, concurrents et membres du jury, d'avoir contribué à la réflexion menée par la Ville de Genève, par le travail important et de grande qualité que vous avez tous fourni.

M^{me} Charlotte MALIGNAC, urbaniste, Codirectrice du Département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité, Ville de Genève – Vice-présidente du jury

01 / ORGANISATEUR ET MAÎTRE DE L'OUVRAGE

L'organisateur et le maître de l'ouvrage sont la Ville de Genève.

02 / GENRE DE CONCOURS ET PROCÉDURE

Il s'agit d'un concours de projets d'architecture à un degré, en procédure sélective, tel que défini par les articles 3 et 7 du règlement des concours d'architecture et d'ingénierie SIA 142, édition 2009, procédure sélective ouverte aux architectes ou groupements d'architectes.

La langue officielle du concours est exclusivement le français. Cette condition est applicable à toutes les phases de la procédure du concours et à l'exécution de la suite des prestations.

03 / OBJET ET OBJECTIFS DU CONCOURS

Le programme du présent concours s'articule autour de trois axes: la rénovation, l'extension et la mise aux normes de l'ensemble de l'école Liotard. Il est attendu des concurrents une réflexion sur la rénovation de l'école ainsi qu'une réflexion sur l'insertion urbaine et paysagère de l'école et son extension.

La Ville de Genève souhaite que l'ensemble de l'école, rénové et agrandi, soit mis à disposition du Service des écoles et institutions pour l'enfance, pour la rentrée scolaire 2025–2026.

Les objectifs sont les suivants:

- valoriser les points forts du site (articulation des volumes du bâti, végétalisation, qualité de l'ensemble et des espaces extérieurs);
- garantir la cohérence de fonctionnement de l'école ainsi que des programmes sur le même site (cuisine de production, locaux sportifs, etc.) en lien ou non avec l'école;
- répondre aux exigences qualitatives et quantitatives des espaces telles que définies par le programme des locaux;
- qualité et économie de projet (tout élément pouvant être conservé et réutilisé devrait l'être);
- qualité architecturale des réponses aux problèmes énergétiques (enveloppe).

04 / PROGRAMME

Contexte

Dans le secteur de l'établissement Franchises – Liotard – Vieuxseux, délimité au nord par la route de Meyrin, au sud par l'avenue de Châtelaine, à l'ouest par l'avenue Edmond-Vaucher et à l'est par l'avenue Wendt, les effectifs scolaires sont passés de 977 élèves en 2012–2013 à 1 039 à la rentrée 2018.

Toujours dans ce périmètre, les effectifs scolaires devraient augmenter fortement ces prochaines années sous l'effet de la construction de 800 nouveaux logements à l'horizon 2026 (dont 650 avant 2025).

Dans le secteur concerné, les effectifs parascolaires sont également en constante augmentation, que ce soit pour le repas de midi ou pour le temps compris entre 16 heures et 18 heures. Les enfants accueillis chaque jour au restaurant scolaire de Liotard représentaient 31 % des élèves en 2012–2013 et 39 % en 2017–2018.

Caractéristiques du bâtiment

L'école Liotard a été réalisée entre les années 1973 et 1975 par les architectes Strub & Duboule et Dupraz & Iseli. Elle se trouve entre la route de Meyrin et la rue Liotard, voisine de deux parcelles résidentielles. L'école Liotard n'est presque pas visible depuis les rues qui l'entourent. Elle se découvre en traversant un rideau d'arbres. Le plan masse de l'école est cruciforme. Le corps principal est un long parallélépipède qui contient les salles de classe. Perpendiculaire aux classes se trouve le volume de la piscine, et de la salle de gymnastique (côté route de Meyrin) et l'aula, volume sculptural hexagonal de caractère brutaliste (côté rue Liotard).

Au croisement des deux axes se trouve la circulation principale. Cette position permet de gérer la différence de niveau entre le niveau des salles de classe (ailes) et les volumes transversaux qui sont en demi-niveau. Ensemble avec la cage d'escaliers située dans l'aile est, la circulation principale distribue plusieurs accès aux locaux scolaires et non-scolaires. Elle doit répondre à plusieurs flux de circulation qui se croisent tout au long de la journée.

Les façades du corps principal sont une composition en damier constituée de panneaux préfabriqués lourds ou légers comprenant des menuiseries métalliques en aluminium éloxé naturel avec un double vitrage. Sur l'axe transversal, le volume de la salle de gymnastique est revêtu d'un enduit beige-jaune et le volume de l'aula est en béton brut.

L'emplacement de l'école sur la parcelle, l'articulation des volumes et le rapport avec les surfaces extérieures sont des qualités que la Ville de Genève souhaite maintenir et valoriser.

Dans sa configuration actuelle, l'école est composée de :

- 20 locaux type classe de 80 m² (17 classes dédiées aux maîtres titulaires + 1 classe d'accueil + 1 classe de soutien scolaire (ECSP) + 1 atelier du livre)
- diverses salles d'activités créatrices, parascolaire, rythmique, bibliothèque, etc.
- 1 réfectoire avec son office de remise en température
- 1 aula de 120 places
- 1 salle de gymnastique
- 1 piscine avec bassin de 25 x 10 mètres, homologué pour les compétitions nationales
- 1 appartement pour le responsable de bâtiment scolaire
- 1 local société (dojo) d'environ 480 m²
- 1 abri PC

Résumé du programme

Le programme du présent concours s'articule autour de trois axes : la rénovation, l'extension ou le remaniement des surfaces existantes et la mise aux normes de l'ensemble.

Une attention particulière sera portée à la gestion des flux de circulations (séparation des flux scolaires et extra-scolaires, livraison alimentaire, circulation des repas et gestion des déchets, accès indépendants des installations sportives).

1. La rénovation de l'école portera sur :

- L'assainissement et la transition énergétique du bâtiment
- La réfection de l'enveloppe
- L'installation des panneaux solaires en toiture
- La réfection et remise aux normes des installations CVSE
- La rénovation des installations techniques de la piscine (fond mobile, pompes, filtres, etc.)
- Le rafraîchissement de l'ensemble des locaux
- La remise en état de tous les aménagements extérieurs, aménagement d'accès pour les livraisons et enlèvements de repas scolaires

2. Les besoins en surfaces et fonctions :

Augmentation de la capacité de l'école par

- Un agrandissement équivalent d'un étage (7 locaux de 80 m² et 2 locaux de 100 m²)
- Un agrandissement de la cuisine actuelle pour permettre l'implantation d'une cuisine de production de 400 m²
- L'ajout de locaux de service attenants

Réaménagement des surfaces existantes/libérées

- Transformation de l'appartement de 118 m² pour accueillir un programme destiné soit au programme scolaire, soit aux activités scolaires et/ou aux activités parascolaires
- Transformation de surfaces existantes ou nouvelles surfaces pour locaux administratifs
- Réaménagement du réfectoire actuel ou création d'un nouveau réfectoire pouvant accueillir 150 couverts
- Transformation de l'aula en une salle polyvalente qui sera mise à disposition de l'école, du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) et des habitants.

Circulations

- Améliorer et, au besoin, compléter les accès et circulations pour les différentes utilisations (locaux scolaires, parascolaires et locaux utilisés en dehors des heures d'ouverture de l'école)

- Distinguer les circulations scolaires et extra-scolaires (p. ex. les repas ne doivent pas se croiser avec les flux scolaires et activités extra-scolaires)
- Accès indépendant pour les locaux suivants: piscine, salle de gym, aula, salle de société (dojo)
- Mise en conformité des circulations pour les PMR et création d'un ascenseur
- L'école devra être entièrement accessible pour les PMR.

L'école aura un gabarit maximum de 3 étages sur rez-de-chaussée.

3. La mise aux normes de l'ensemble :

- Atteindre les exigences des dernières normes parasismiques
- Un nouveau compartimentage feu et de nouvelles sorties de secours devront être créés pour se conformer aux exigences de la Police du feu et des normes AEAI en vigueur
- Le projet de cuisine de production devra se conformer aux règles de l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT) et du Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV)

Le programme respectera – dans la mesure du possible (s'agissant d'une rénovation) – le règlement RCLEP (Règlement relatif à la construction, à la rénovation et à la transformation des locaux de l'enseignement primaire régulier et spécialisé) C1.10.11 du 23 mai 2018.

05 / CRITÈRES D'APPRÉCIATION

Conformément au point 1.13 du programme du concours, les propositions ont été jugées sur la base des critères suivants :

- respect et compréhension du programme
- intégration de l'extension au bâti existant et dans son environnement
- fonctionnement de l'ensemble
- qualité de la rénovation
- qualités architecturales, fonctionnelles et techniques du projet
- économie générale du projet
- valorisation des espaces extérieurs existants ou créés et articulation urbaine du bâti

L'ordre de citation des critères ne correspond pas à une pondération. Le jury procède au classement général sur la base des critères d'évaluation exposés.

06 / JURY

Le jury, désigné par le maître de l'ouvrage, est composé des personnes suivantes :

Présidente	M^{me} Véronique BERTRAND , architecte DPLG, FAS, BGM Architekten, Bâle
Vice-présidente	M^{me} Charlotte MALIGNAC , urbaniste, Codirectrice du Département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité, Ville de Genève
Membres	M. Philippe MEYLAN , architecte EPFL, SIA, Directeur du patrimoine bâti, Ville de Genève M. Reto MOSIMANN , architecte HES, REG A, FAS, SIA, SWB Spaceshop Architekten, Bienne M. Paul HUMBERT , architecte EPFL, FAUP, SIA, FAS, LVPH Architectes, Fribourg M. Andreas GRAF , architecte ETH, SIA, Liechti Graf Zumsteg Architekten AG, Brugg M^{me} Isabelle WIDMER , cheffe du Service des écoles et institutions pour l'enfance, Ville de Genève M^{me} Martine TOFFEL , cheffe de Service, DIP-DGEO, Etat de Genève M. Rolando CASTELLI , responsable du secteur GIAP, Genève
Suppléants	M. Nicolas STRAMBINI , architecte EPFL, SIA, Alfred Architectes, Renens M^{me} Soazig LEMARCHAND , architecte DPLG, Adjointe de direction Service des écoles et institutions pour l'enfance, Ville de Genève

07 / DISTINCTIONS ET PRIX

Le jury a disposé d'une somme globale de Fr 183400.- HT pour l'attribution d'environ six prix ou mentions éventuelles dans les limites fixées par l'article 17.3 du Règlement des concours d'architecture et d'ingénierie SIA 142, édition 2009.

Selon l'article 17.4 du Règlement des concours d'architecture et d'ingénierie SIA 142, une partie équitable de la somme globale sera répartie de manière égale, sous forme d'indemnité entre les participants dont les travaux ont été admis au jugement.

08 / CALENDRIER DU CONCOURS

1^{re} phase : sélection de candidats

Ouverture des inscriptions au concours	3 avril 2020
Questions des concurrents	jusqu'au 24 avril 2020
Réponses du jury sur SIMAP	au plus tard le 7 mai 2020
Rendu des dossiers de candidature	20 mai
Jury phase sélective	11 juin 2020

2^e phase : concours de projets

Questions des concurrents	jusqu'au 28 août 2020
Réponses du jury	au plus tard le 9 septembre 2020
Rendu des projets	10 novembre 2020
Jugement du concours	9, 10 et 11 décembre 2020
Exposition des projets	du 19 au 30 janvier 2021

09 / 1^{re} PHASE : SÉLECTION DES CANDIDATS

A la suite de l'annonce publiée le 3 avril 2020, le jury a reçu 53 dossiers de candidature. Le 11 juin 2020, le jury a choisi 15 candidatures pour la suite du concours.

10 / 2^e PHASE : CONCOURS DE PROJETS

15 bureaux candidats ont été admis pour la 2^e phase.

11 / LISTE DES PROJETS RENDUS

Les 15 candidats ont rendu leur projet à l'organisateur dans les délais, soit par ordre d'enregistrement :

01 **PONCTUATIONS**02 **Jeux Libres**03 **CLARA**04 **Objectif Lune**05 **HORTUS**06 **OURDIR**07 **LE LIOTARD SUR LE TOIT**08 **SHERWOOD**09 **PAVILLON LIOTARD**10 **BELLE CHOCOLATIÈRE**11 **La liseuse**12 **OnePiece**13 **DEIMOS**14 **À Marcel**15 **ELIOTT**

12 / CONTRÔLE ET CONFORMITÉ DES PROJETS RENDUS

Les contrôles de conformité ont été effectués préalablement au jugement par les collaborateurs de la Ville de Genève chargés de l'assistance technique.

Ceux-ci constatent que 15 dossiers rendus sont complets et parvenus à l'organisateur dans les délais prescrits.

Les 15 dossiers remis dans les délais sont donc acceptés au jugement.

13 / EXPERTISES DES PROJETS RENDUS

L'expertise des projets s'est référée au programme du concours ainsi qu'aux réponses aux questions des concurrents.

Elle a été conduite du 11 novembre au 8 décembre par les spécialistes-conseils du jury, soit :

M. Romain BERGER, ingénieur thermicien, Service de l'énergie, Ville de Genève
M. Bruno AESCHLIMANN, architecte paysagiste, Service des espaces verts, Ville de Genève
M. Alain MATHEZ, attaché de direction, Département du Territoire, Etat de Genève
M. Guillaume DUCRET, directeur de l'école Liotard, DIP, Genève
M. Damien DREIER, ingénieur civil, Structurame
M. Guy DUNANT, économiste, IEC Lausanne SA

Tekhne SA (**M. Jean-Daniel BEUCHAT**, économiste), initialement nommé dans le programme du concours comme expert économique, nous a fait part de sa décision de se retirer du mandat pour une question d'organisation. L'expertise économique a été réalisée par IEC Lausanne SA (**M. Guy DUNANT**, économiste).

Les rapports des experts sont mis à disposition du jury, qui s'y réfère au cours du jugement.

La coordination du concours a été menée par **M^{me} Raluca POLIAC**, architecte AAM, SIA, à la Direction du patrimoine bâti, Ville de Genève.

14 / JUGEMENT

14.1 / DÉROULEMENT DU JUGEMENT

Le jury a siégé les 9, 10 et 11 décembre 2020.

14.2 / PROJETS ADMIS AU JUGEMENT

Compte tenu des contrôles de conformité des projets, le jury décide, à l'unanimité, d'admettre au jugement les 15 projets rendus, ceux-ci ainsi que les maquettes étant parvenus dans les délais, respectant l'anonymat et ne présentant pas de problème de conformité formelle.

14.3 / PRISE DE CONNAISSANCE DES PROJETS

Les membres du jury prennent connaissance de tous les projets, en présence des organisateurs qui commentent chacun des projets, planches et maquettes.

14.4 / PROJETS À EXCLURE DE LA RÉPARTITION DES PRIX

Conformité au programme et cahier des charges

Après la première prise de connaissance des projets, le jury constate que tous les projets remis répondent, dans les grandes lignes, au programme et au cahier des charges.

14.5 / PREMIER TOUR DU JUGEMENT

Le jury a procédé à un premier examen des projets au terme duquel il a défini sa méthode de travail. L'ensemble du jury examine, commente et analyse chacun des projets en relation avec les critères énoncés pour le jugement :

- respect et compréhension du programme ;
- intégration de l'extension au bâti existant et dans son environnement ;
- fonctionnement de l'ensemble ;
- qualité de la rénovation ;
- qualités architecturales, fonctionnelles et techniques du projet ;
- économie générale du projet ;
- valorisation des espaces extérieurs existants ou créés et articulation urbaine du bâti.

Les projets éliminés à l'issue de ce premier tour sont les suivants :

01 PONCTUATIONS

07 LE LIOTARD SUR LE TOIT

08 SHERWOOD

11 La liseuse

12 OnePiece

15 ELIOTT

14.6 / DEUXIÈME TOUR DU JUGEMENT

Le jury procède ensuite, devant tous les projets conservés, à une analyse plus détaillée, en tenant compte de l'ensemble des critères de jugement et des expertises.

A l'issue de ce second tour d'examen des projets et après une discussion approfondie, le jury décide d'écarter les projets suivants :

- 04 Objectif Lune**
- 05 HORTUS**
- 06 OURDIR**
- 10 BELLE CHOCOLATIÈRE**

14.7 / TOUR DE RATTRAPAGE

Avant de procéder au classement final et à l'attribution des prix, le jury effectue un tour de rattrapage, en réexaminant une dernière fois l'ensemble des projets admis au jugement et confirme le choix des projets éliminés lors des deux tours précédents. A l'issue de ce tour, aucun projet supplémentaire n'est retenu.

14.8 / RÉSULTATS DU JUGEMENT ET ATTRIBUTION DES PRIX ET MENTIONS

Après une discussion générale et un dernier examen approfondi des projets restants, qui font chacun l'objet d'une critique complète, le jury procède au classement final des projets conservés et attribue, à l'unanimité, les prix suivants en conformité avec le point 1.06 du programme du concours.

1^{er} rang – 1^{er} prix	Projet n° 03	CLARA	Fr. 35'000.– HT
2^e rang – 2^e prix	Projet n° 09	PAVILLON LIOTARD	Fr. 30'000.– HT
3^e rang – 3^e prix	Projet n° 02	Jeux Libres	Fr. 25'000.– HT
4^e rang – 4^e prix	Projet n° 14	À Marcel	Fr. 10'000.– HT
5^e rang – 5^e prix	Projet n° 13	DEIMOS	Fr. 8'400.– HT

En outre, tous les projets remis et admis au jugement reçoivent une indemnité d'un montant de Fr. 5 000.– HT.

15 / RECOMMANDATIONS DU JURY

Le jury remercie les concurrents pour leur travail et souligne la qualité et la diversité des projets rendus.

A l'issue des débats, le jury est unanimement convaincu que le projet lauréat n° 03 «Clara» possède les qualités et potentiels permettant de répondre aux attentes du maître de l'ouvrage, des utilisateurs ainsi que du public.

A l'unanimité, le jury recommande au maître de l'ouvrage d'attribuer le mandat d'étude et de réalisation du projet, au bureau auteur du projet.

Dans le cadre du développement du projet, le jury émet les recommandations suivantes :

- Retravailler les accès, notamment l'entrée nord, nord-est et de livraison ainsi que mieux hiérarchiser les entrées secondaires
- Faire évoluer l'idée des jardins d'hiver

Le jury relève ensuite le travail nécessaire à venir sur les projets de façades :

- Trouver une meilleure cohérence d'ensemble entre le bâtiment principal, l'aula ainsi que le corps des salles de sport
- Travailler le raccord entre les différents éléments
- Développer les angles et le portique du bâtiment principal
- Etudier les proportions et rythme de la façade du gymnase
- Façade nord – questions énergétiques (réévaluer les pleins et vides de la façade)

Le jury demande également de développer le fonctionnement des vestiaires.

Enfin, il est attendu un approfondissement du fonctionnement de l'aula (entre autres étudier l'entrée indépendante) en maintenant la proposition d'ouverture des façades.

16 / APPROBATION DU JURY

Présidente

M^{me} Véronique BERTRAND

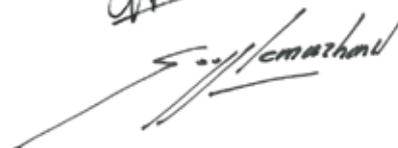
Vice-présidente

M^{me} Charlotte MALIGNAC

Membres

M. Philippe MEYLAN**M. Reto MOSIMANN****M. Paul HUMBERT****M. Andreas GRAF****M^{me} Isabelle WIDMER****M^{me} Martine TOFFEL****M. Rolando CASTELLI**

Suppléants

M. Nicolas STRAMBINI**M^{me} Soazig LEMARCHAND**

15 / LEVÉE DE L'ANONYMAT

Suite au classement et à l'attribution des prix, le jury procède à l'ouverture des enveloppes cachetées des concurrents et lève l'anonymat en suivant l'ordre du classement.

PROJETS PRIMÉS

par ordre de prix

1^{er} rang | 1^{er} prix

Projet n° 03

CLARA

Architectes

CHRISTIAN DUPRAZ ARCHITECTURE OFFICE

Rue Caroline 17C | 1227 Les Acacias | Suisse

Collaborateurs

Thierry Manasseh | Christine Demierre | Alessandra Bassi | Samuel Galmiche | William Cyr-Lamy

2^e rang | 2^e prix

Projet n° 09

PAVILLON LIOTARD

Architectes

Consortium Bonhôte Zapata architectes SA et PEZ arquitectos SLP

c/o Bonhôte Zapata architectes | Rue du Levant 3 | 1201 Genève | Suisse

Collaborateurs

Julia Zapata | Philippe Bonhôte | Mathieu Rouillon | Nicolas Hanssens | Anna Ferrario

Timotio Alves | Patricia Leal | Javier de Mateo | Jorge Ribadeneira

3^e rang | 3^e prix

Projet n° 02

Jeux Libres

Architectes

IN_OUT architecture Sàrl – Cathrin Trebeljahr

Rue du Stand 37 | 1204 Genève | Suisse

Collaborateurs

Beatriz Garcia | Xabier Diaz | Florian Benedetti | Wenqian Zhu

Ingénieur civil | ESM | Jérôme Ponti

4^e rang – 4^e prix

Projet n° 14

À Marcel

Architectes

Aeby Perneger & Associés SA

Rue de Veyrier 19 | 1227 Carouge | Suisse

Collaborateurs

Patrick Aeby | Jan Perneger | José Bru | Ana-Maria Marin | Andrea Schiavo

5^e rang – 5^e prix

Projet n° 13

DEIMOS

Architectes

ESPOSITO+JAVET architectes

Rue des Terreaux 10 | 1003 Lausanne | Suisse

Collaborateurs

Alfonso Esposito | Anne-Catherine Javet | Ardian Uka | Maureen Soupe

Tommaso Alberghi | Marina Biga

Ingénieur civil | BOSS & ASSOCIES SA | Bicher Farra

Ingénieur façades | BCS FACADES | Philippe Bissat

Paysagiste | L'ATELIER DU PAYSAGE | Jean-Yves Le Baron

Puis, par ordre d'arrivée

Projet n° 01

PONCTUATIONS

Architectes

2b architectes / stratégies urbaines concrètes

Avenue de Beaumont 22A | 1012 Lausanne | Suisse

Collaborateurs

Stephanie Bender | Philippe Béboux | Nadia Berthier | Giulia Ferretti

Thierry Raess | Luca Hoser

Direction des travaux | Architech SA | Franck Herbert

Ingénieur civil | Ingeni SA | Gabriele Guscetti

Architecte-paysagiste | Cécile Albana Presset

Projet n° 04

Objectif Lune

Architectes

bauzeit architekten

Falkenstrasse 17 | 2502 Bienne | Suisse

Collaborateurs

Roberto Pascual | Matteo Romano | Yves Baumann | Rebeca Vidal | Laura Röthlisberger

Ingénieur civil | Ingeni SA | Giovanni Accardo

Projet n° 05

HORTUS

Architectes

matador + xmade

Südquaistrasse 14 | 4057 Bâle | Suisse

Collaborateurs

matador Bruxelles | Olivier Bourez | Jean-Philippe Jasienski | Boris Bardonneau | Mihai Pop
Brenda Gonzalez

xmade GmbH Bâle | Miquel Rodriguez | Pierluigi D'Acunto | Silvia Gil | Raquel Jiménez
Ingénieur civil | Dr. Schwartz consulting AG | Joseph Schwartz
Ingénieur CVS-E Incendie | srg engineering | Florian Ricci | Daniel Sermondadaz
Patrick Saugy | Kevin Houtin

Projet n° 06

OURDIR

Architectes

atelier d'architecture Böcklin Maeder Cloutier + Burrus Nussbaumer architectes Sàrl

Rue de la Scie 4 | 1207 Genève | Suisse

Collaborateurs

Enrico Chizzolini | Chloé Rennard | Stephan Meleshko
Ingénieur civil | Ingeni SA | Giovanni Accardo
Ingénieur CVSE | Gartenmann Engineering SA | Blaise Gafsou
Ingénieur sécurité | Archisecu | Marc Haldi

Projet n° 07

LE LIOTARD SUR LE TOIT

Architectes

FAZ ARCHITECTES

Rue du Jura 32 | 1201 Genève | Suisse

Collaborateurs

Véronique Favre | Tanya Zein | Marco Gonçalves | Lena Reesink | Paul-Antoine Terrier

Projet n° 08

SHERWOOD

Architectes

bunq SA + David Reffo architecte Sàrl

Rue Saint-Jean 32 | 1260 Nyon | Suisse

Collaborateurs

Laurent Gaille | Philippe Gloor | Julien Grisel | Cyril Lecoultre | David Reffo | Michele Di Matteo
Cathelyne Dolisy | Xavier Poulain
Ingénieurs Conseils | B+S Ingénieurs Conseils SA | Marcio Bichsel
Ingénieur thermicien | Estia SA | Benoît Nguyen

Projet n° 10

BELLE CHOCOLATIÈRE

Architectes

RAPIN SAIZ ARCHITECTES

Rue des Bosquets 18B | 1800 Vevey | Suisse

Collaborateurs

Vincent Rapin | Maria Saiz | Camille Paragon | Sophie Nieuwbourg

Projet n° 11

La liseuse

Architectes

Sylla Widmann Architectes SA

Rue des Maraîchers 8 | 1205 Genève | Suisse

Collaborateurs

Vlora Seljmani | Michael Casares | Teresa Ferreira | Yves Beetschen | Kristina Sylla Widmann
Marc Widmann

Projet n° 12

OnePiece

Architectes

Calanchini Greub Architectes Sàrl

Rue de Montbrillant 28 | 1201 Genève | Suisse

Collaborateurs

Andrea Calanchini | Nuria Greub

Projet n° 15

ELIOTT

Architectes

LOCALARCHITECTURE

Côtes-de-Montbenon 6 | 1003 Lausanne | Suisse

Collaborateurs

Antoine Robert-Grandpierre | Laurent Saurer | Giulia Altarelli | Alessandro Frego
Architecte-paysagiste | Pascal Heyraud Sàrl
Ingénieur civil | Thomas Jundt Ing. Civils SA
Ingénieurs CVSE | Weinmann Energies SA
Ingénieur Feu | PluriExpert SA

1^{er} rang | 1^{er} prix

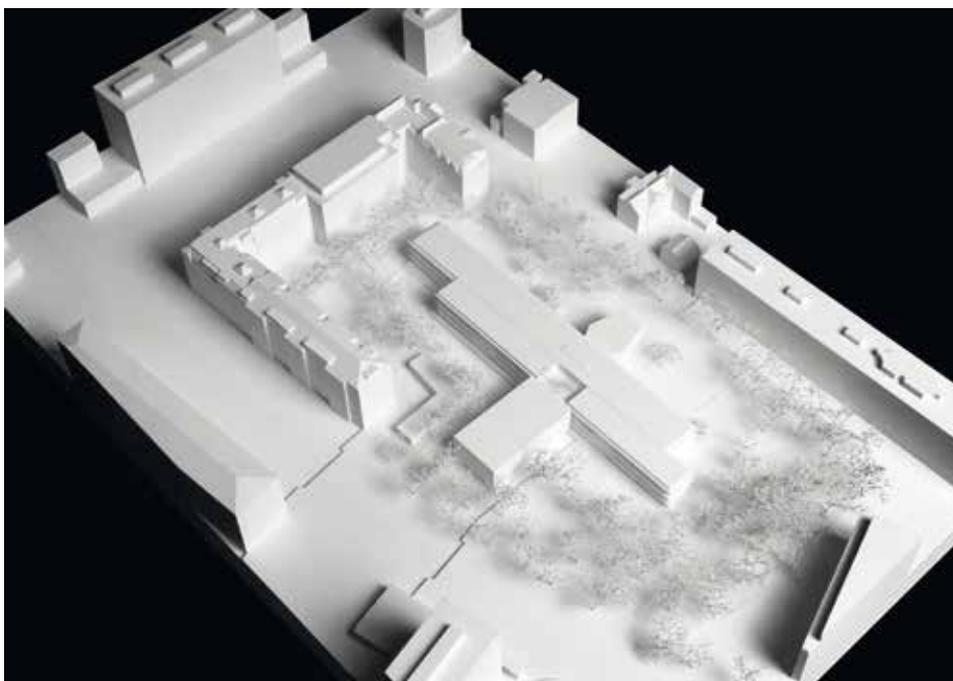
Projet n° 03

CLARA

Architectes

CHRISTIAN DUPRAZ ARCHITECTURE OFFICE

Rue Caroline 17C | 1227 Les Acacias | Suisse



Le parti pris du projet « Clara » est de maintenir un bâtiment de trois étages qui conserve, malgré sa compacité, l'aspect d'un bâtiment de parc en contraste avec les immeubles résidentiels environnants, nettement plus élevés. Le parc, avec sa belle population d'arbres, est préservé et mis en valeur.

Une couche accueillant les nouvelles salles de classe est ajoutée contre le corps longitudinal du bâtiment existant. Ces locaux profitent d'une nouvelle orientation et offrent une nouvelle façade habitée à l'école, qui aujourd'hui renvoyait davantage à l'image d'une façade arrière. La nouvelle couche glisse à l'arrière et est décalée longitudinalement par rapport à la structure existante, préservant ainsi l'aspect élancé des façades avant. Vers le parc, un second préau couvert est créé.

Le second geste est de libérer l'aile de la salle de sport en dégagant la couche latérale intégrant les vestiaires actuels ce qui révèle la transparence et la finesse de la structure.

Dans le hall d'accueil, un nouvel escalier principal permet d'accéder aux étages supérieurs. Au rez-de-chaussée, dans l'aile de droite prend place le réfectoire, avec ses fenêtres donnant sur le préau. La salle à manger devient une salle polyvalente avec une qualité de séjour élevée dans un endroit attrayant au sein de l'école et du quartier. À l'arrière, le réfectoire avoisine directement la cuisine de production, qui est idéalement située et bien organisée d'un point de vue opérationnel. L'emplacement de la zone de livraison, directement à côté de l'entrée de l'aile sportive est problématique et doit être revu.

A gauche du hall d'entrée, l'aile accueille des salles de classe pour les jeunes enfants en relation directe avec le parc.

La véritable invention du projet se trouve dans les étages supérieurs : avec l'addition de la nouvelle couche de salles d'étude, la typologie actuelle des couloirs est remodelée et offre une structure spatiale en grappe. Cinq salles de classe sont groupées autour d'un espace collectif appropriable, ce qui permet de nouvelles formes d'enseignement. L'ensemble s'ouvre sur un patio de deux étages, qui apporte ventilation et lumière du jour dans la zone centrale et génère en même temps des références visuelles vers l'extérieur. L'utilisation de cet espace comme jardin d'hiver planté a fait l'objet de questionnements au sein du jury.

Aux extrémités du bâtiment, les salles du parascolaire ainsi que les locaux administratifs destinés aux enseignants sont regroupés, pour former une unité avec un accès possible autonome.

Depuis le préau arrière, un nouvel accès pour l'école et le public est créé. Un escalier et un ascenseur conduisent l'élève en temps scolaire ou le visiteur dans les heures d'ouverture au public à la salle de sport et à la piscine. La transparence créée par les nouvelles ouvertures en façade, offre la lecture inédite du paysage du parc, au travers de la salle de sport. L'organisation de l'entrée et des vestiaires doit être revue.

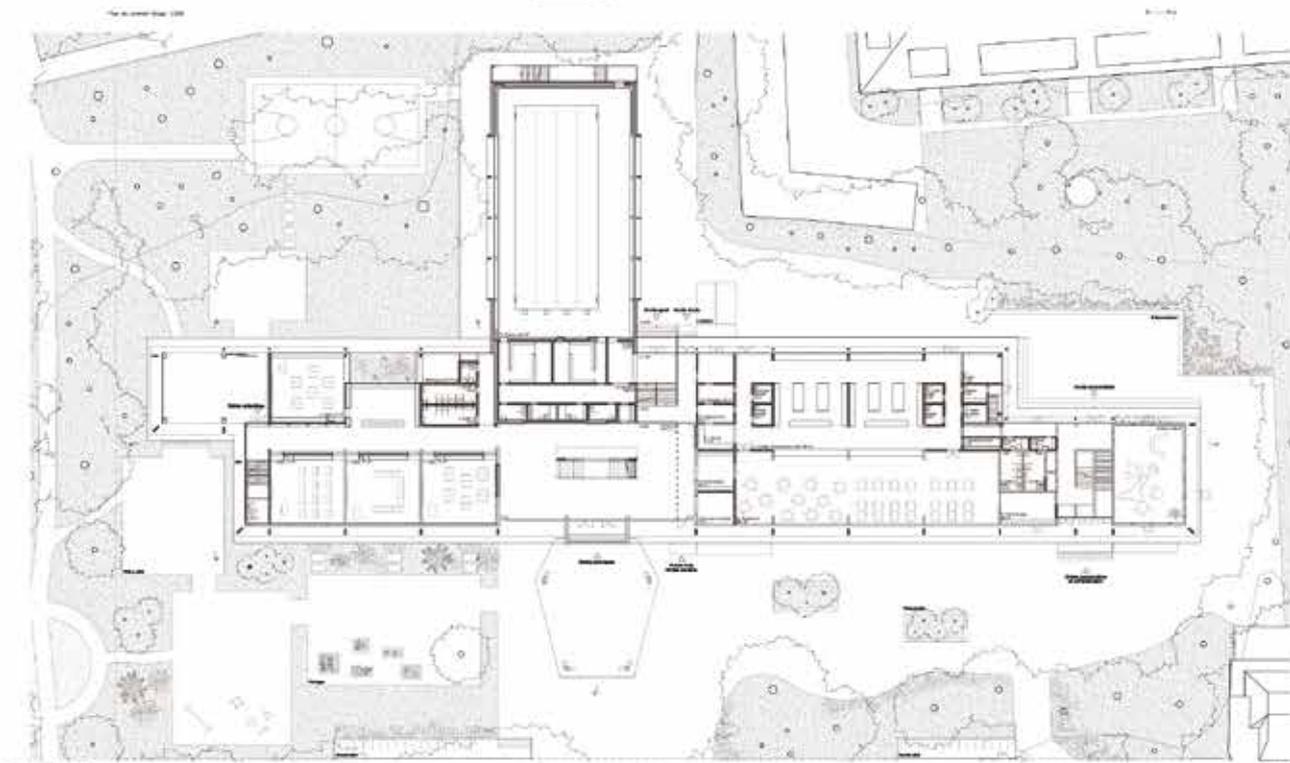
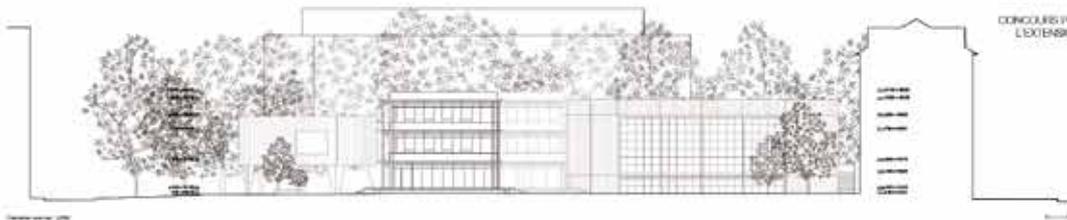
Une structure autoportante d'éléments préfabriqués en béton est proposée pour la façade. Le projet se libère de l'actuelle trame de façade à mailles serrées et utilise le rythme de la structure porteuse existante à grande portée. Ce geste donne au bâtiment une apparence plus généreuse. Vers le sud, les marquises en béton sont conçues comme des brise-soleil. Celles-ci protègent la façade contre les intempéries et permettent de se passer de protection solaire dans la partie supérieure des fenêtres, ce qui offre une vue dégagée sur l'extérieur. Devant les salles surélevées du rez-de-chaussée, un nouveau seuil, plateforme généreuse qui accompagne la façade, est ajouté. Les stores en textile apportent de la couleur et de la légèreté aux façades. Malgré la bonne approche conceptuelle, les façades restent à développer, en particulier les angles et le portique du bâtiment principal ainsi que les proportions et rythme de la façade du gymnase.

Les deux grandes fenêtres proposées pour l'éclairage de l'aula sont jugées positivement. Elles laissent entrevoir au monde extérieur les activités de l'école, au cœur du préau.

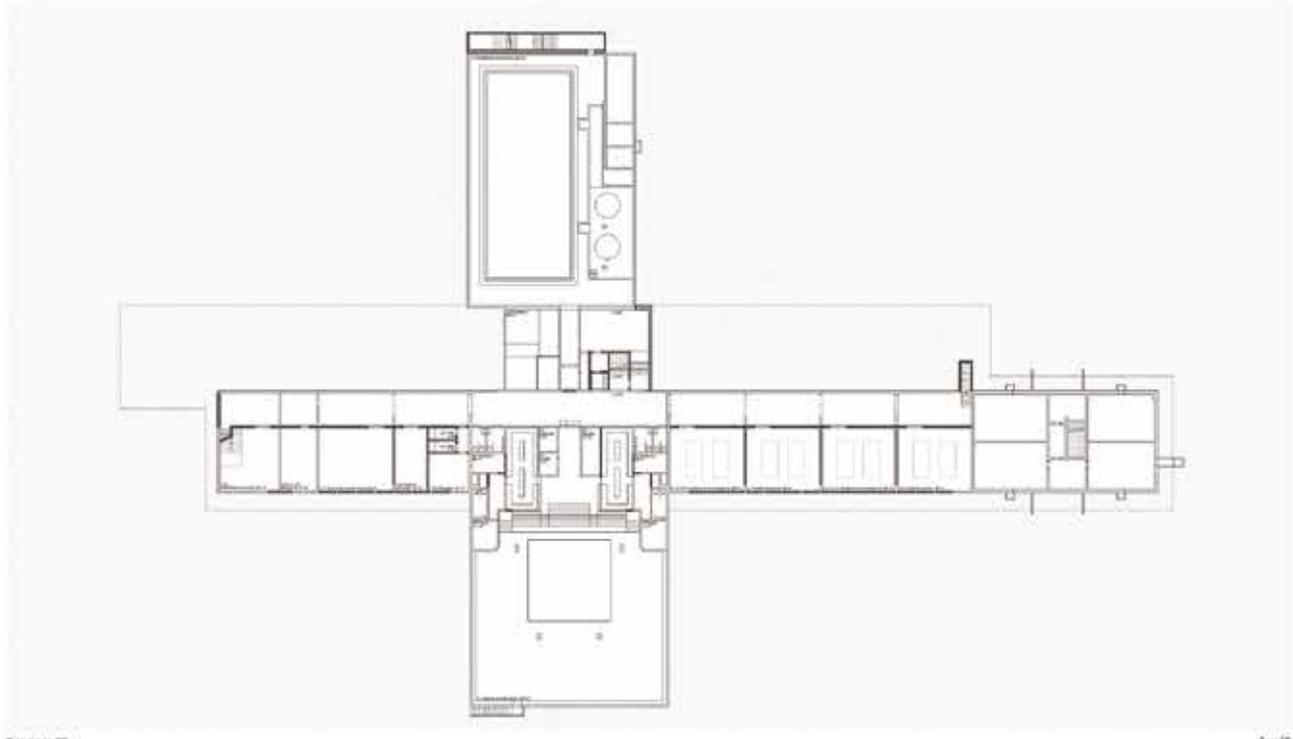
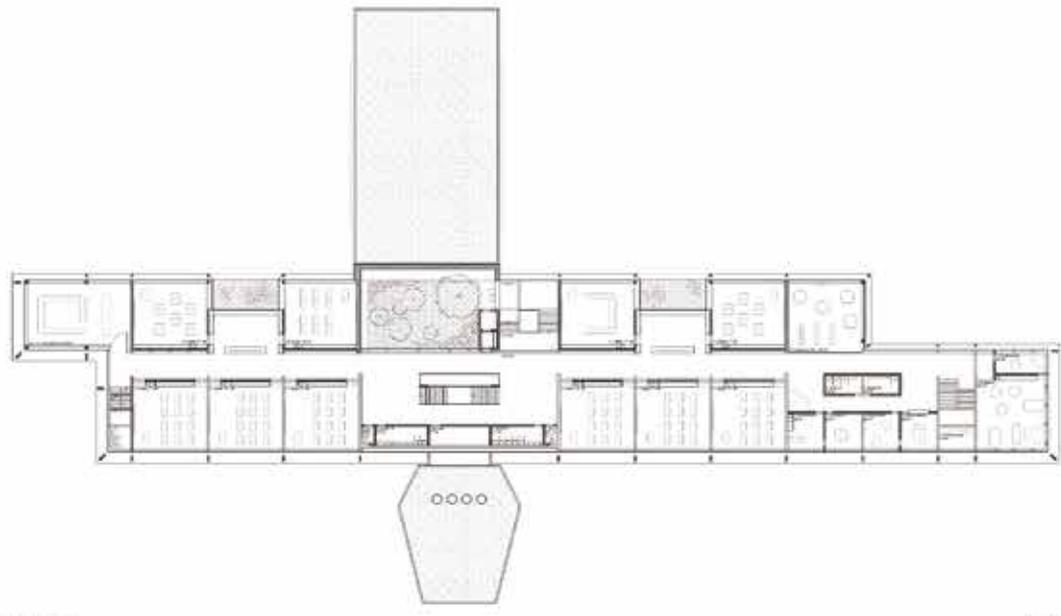
Le jury a jugé le projet convaincant dans tous ses aspects. L'implantation des nouveaux volumes du bâtiment est intelligemment pensée en mettant en valeur le parc et ses arbres et en le reliant aux préaux. Le caractère architectural de l'école comme bâtiment de parc, accompagné de son aula comme élément identitaire est préservé. L'intégralité du programme scolaire et parascolaire se développe sur les étages, la proposition est très lisible et bien organisée. La transformation de la typologie des couloirs en une structure en « cluster » crée des espaces attractifs pour l'enseignement. L'aula, le réfectoire et les salles de sport s'ouvrent sur l'extérieur et ont ainsi le potentiel de devenir des lieux de rencontre pour le quartier. La façade exprime à nouveau les qualités structurelles du bâtiment existant, ce qui lui donne une nouvelle apparence plus contemporaine.

En conclusion, le but de conserver et de renforcer les qualités du lieu, en apportant tout ce qui manquait à l'école a été, grâce à cette nouvelle couche, atteint ; l'existant et la nouvelle extension s'enrichissent réciproquement tout en faisant un nouvel ensemble intégré.

CLARA
CONCOURS POUR LA RÉNOVATION ET
L'EXTENSION DE L'ÉCOLE LIOTARD



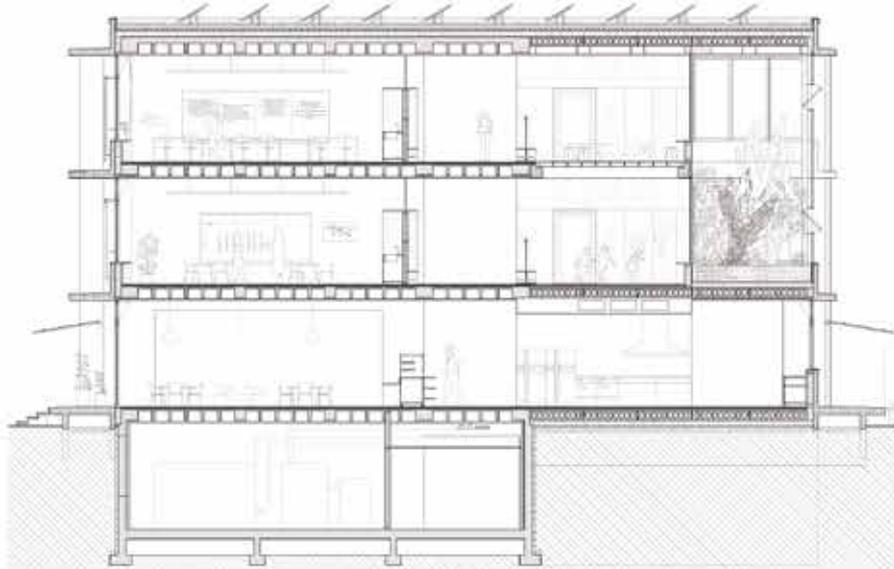
CLARA
CONCOURS POUR LA RÉNOVATION ET
L'EXTENSION DE L'ÉCOLE LIOTARD



CLARA
CONCOURS POUR LA RÉNOVATION ET
L'EXTENSION DE L'ÉCOLE LIOTARD



Élévation façade (N)



Section coupe (N-S)

Construction - Couverture et durabilité

L'usage de l'acier, en plus de sa capacité d'amortissement thermique des enveloppes, offre une possibilité de travailler rapidement des façades et de répondre à l'exigence de délais réduits.

Une structure acier-béton est mieux performante et résistante aux séismes par rapport à une structure en béton armé. Elle offre une protection contre le feu et une isolation thermique plus performante que les autres.

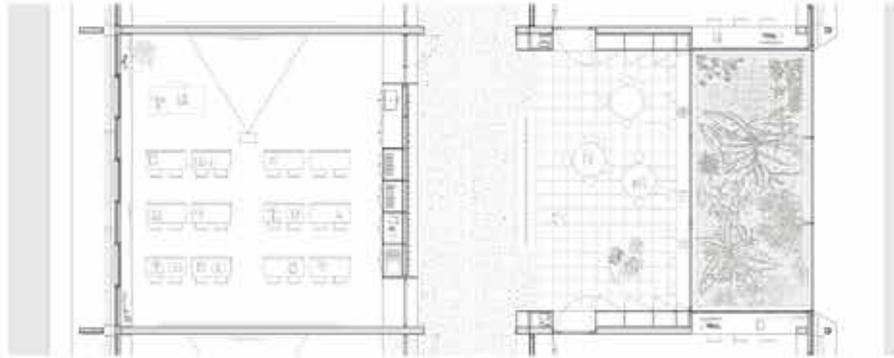
Au second plan, la façade est réalisée en bardage continu, cela de l'extérieur à l'intérieur qui offre l'isolation et les volumes extérieurs, mais des fenêtres coulissantes et ceux des ouvertures en façade qui permettent une ventilation naturelle dans le hall. Les glaces vitrées offrent une vue panoramique sur l'extérieur et offrent une lumière naturelle abondante dans le hall des classes. Les ouvertures sont à double vitrage, apportent de la couleur et de la légèreté aux façades. Depuis l'intérieur, ils constituent un filon rouge pour l'extérieur. L'ouverture offre une vue directe dans le hall grâce à un rideau roulant.

Cette nouvelle façade est adaptée à l'histoire de l'école, avec des lignes sobres et modernes selon les conditions et les situations. L'usage de l'acier est en adéquation avec l'histoire, comme recommandé par l'histoire régionale pour préserver des qualités architecturales et son caractère historique.

La construction de l'école est réalisée en béton, avec des planchers en béton précontraint préfabriqué pour une construction plus rapide et plus sûre. Elle est conçue de manière à apporter le confort thermique par une ventilation naturelle à l'intérieur, ainsi que des glaces vitrées qui permettent une ventilation naturelle dans le hall. Les glaces vitrées offrent une vue panoramique sur l'extérieur et offrent une lumière naturelle abondante dans le hall des classes. Les ouvertures sont à double vitrage, apportent de la couleur et de la légèreté aux façades. Depuis l'intérieur, ils constituent un filon rouge pour l'extérieur. L'ouverture offre une vue directe dans le hall grâce à un rideau roulant.



Section coupe (N-S)



Plan de l'étage (N)

Techniques - Intégration environnementale

Les techniques sont intégrées comme un enjeu au moment de concevoir l'école, pour assurer à la fois une approche écologique et un confort de tous les côtés.

À titre d'exemple, la ventilation est assurée par une ventilation naturelle à l'intérieur, ainsi que des glaces vitrées qui permettent une ventilation naturelle dans le hall. Les glaces vitrées offrent une vue panoramique sur l'extérieur et offrent une lumière naturelle abondante dans le hall des classes. Les ouvertures sont à double vitrage, apportent de la couleur et de la légèreté aux façades. Depuis l'intérieur, ils constituent un filon rouge pour l'extérieur. L'ouverture offre une vue directe dans le hall grâce à un rideau roulant.

La production de chaleur est assurée par une ventilation naturelle à l'intérieur, ainsi que des glaces vitrées qui permettent une ventilation naturelle dans le hall. Les glaces vitrées offrent une vue panoramique sur l'extérieur et offrent une lumière naturelle abondante dans le hall des classes. Les ouvertures sont à double vitrage, apportent de la couleur et de la légèreté aux façades. Depuis l'intérieur, ils constituent un filon rouge pour l'extérieur. L'ouverture offre une vue directe dans le hall grâce à un rideau roulant.

En plus de ces dispositifs, les plans sont conçus pour un bon climat pour le confort de l'élève, avec une ventilation naturelle assurée.

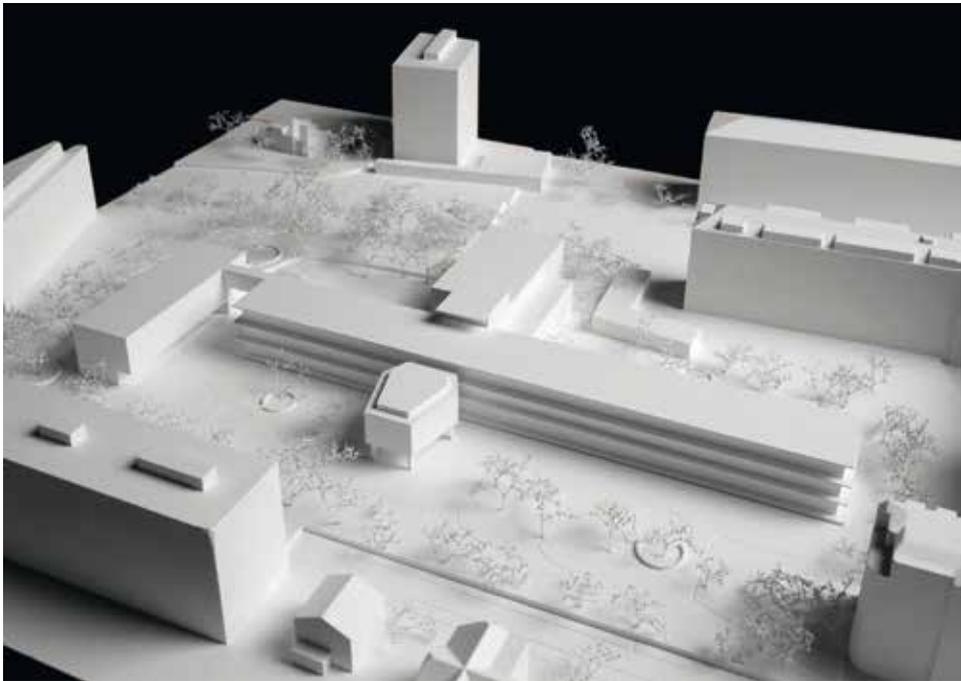


Section coupe (N-S)

Section coupe (N-S)

Projet n° 09
2^e rang | 2^e prix **PAVILLON LIOTARD**

Architectes
Consortium Bonhôte Zapata architectes SA et PEZ arquitectos SLP
c/o Bonhôte Zapata architectes | Rue du Levant 3 | 1201 Genève | Suisse



Le projet « Pavillon Liotard » propose une extension mesurée posée perpendiculairement à l'extrémité est du bâtiment historique.

Cette prise de position est clairement inspirée d'un projet d'extension daté de 1971 qui se lit comme la volonté de créer un nouveau pavillon dans ce parc.

Reliée par une fine passerelle fermée au second niveau, cette implantation a le mérite d'une distance équilibrée du corps principal qui laisse une transparence bienvenue entre les volumes et garantit ainsi une relation spatiale maintenue avec le préau sportif situé au nord-est.

Posée dans la zone de verdure, cette construction abrite le restaurant scolaire en son rez-de-chaussée, directement relié à la cuisine de production au sous-sol. Les proportions de ce réfectoire ne sont pas jugées très rationnelles en termes d'exploitation, mais la situation de plain-pied est appréciée.

Les niveaux supérieurs sont occupés par des espaces dédiés aux activités parascolaires au premier étage et des salles de classes au deuxième étage.

Le jury a relevé que cette organisation permet de se passer de surélévation du corps principal ce qui maintient un juste équilibre de proportions entre les anciens et les nouveaux volumes bâtis, au bénéfice de la lecture spatiale depuis le préau agrandi.

Il regrette que la place de la cuisine de production au sous-sol de l'extension nécessite un travail de talutage important qui empiète encore dans l'espace du cordon boisé, et ce au détriment de ses usagers.

Le détachement d'une partie du programme scolaire est également considéré comme délicat du point de vue de la dynamique scolaire.

Néanmoins la relative indépendance du pavillon par rapport au bâtiment central offre des opportunités d'utilisation très intéressantes notamment en termes d'ouverture sur le quartier et hors temps scolaire.

Dans le bâtiment principal, la volonté d'ouvrir l'espace d'accueil en le dégageant de l'emprise de la cage d'escalier, proposition bienvenue au vu de l'augmentation du nombre d'élèves à venir, est accueillie favorablement. Le large percement des dalles, sans explications des conséquences sur la structure porteuse statiques, aurait nécessité un travail plus approfondi.

Le nouveau dispositif de circulation verticale est prolongé jusqu'en toiture afin de donner à l'usage du quartier une toiture terrasse « jardin potager ». Cette proposition, dans un espace environnant très végétal, laisse les experts un peu dubitatifs et le volume d'extension en hauteur de la cage d'escalier contredit la modestie initiale du projet.

Reste que ce noyau de circulation retravaillé est considéré comme pertinent et à même de résoudre les nombreuses connexions en demi-étage des bâtiments existants. Ainsi en est-il de la refonte complète des espaces de vestiaires des équipements sportifs qui répondent aux demandes du programme du concours.

Enfin, le travail sur la nouvelle façade sud qui propose des coursives accessibles ne convainc pas le jury même si le principe proposé sert également de brise-soleil. Le travail sur la modénature de la nouvelle façade nord est jugé moins achevé.

La proposition d'éclairage zénithal de l'aula paraît sur-instrumentalisée en regard des bénéfices apportés. La réflexion sur le programme et les contraintes de cet espace n'est pas aboutie notamment au niveau des nouvelles sorties de secours qui seront indispensables à son exploitation.

Globalement, le jury a apprécié la prise de parti initiale et la finesse de traitement des éléments du programme tout en relevant la prise de risque assumée d'une implantation dans la zone de verdure et ses conséquences sur le patrimoine arboré.

Département des constructions et de l'aménagement / Direction du patrimoine bâti - Ville de Genève
 M-236-TC - Concours pour la rénovation et l'extension de l'école Liotard



PAVILLON LIOTARD

Aménagement extérieur - Le pavillon de sport au service de l'école Liotard

Les aménagements extérieurs ont permis de créer un espace de qualité paysagère, de créer un dialogue architectural fort et un dialogue social important entre les différents acteurs du projet. L'objectif est de créer un espace de qualité paysagère, de créer un dialogue architectural fort et un dialogue social important entre les différents acteurs du projet. L'objectif est de créer un espace de qualité paysagère, de créer un dialogue architectural fort et un dialogue social important entre les différents acteurs du projet.



Photographie de l'école Liotard, vue de l'extérieur.

Préambule - Un espace de qualité paysagère

L'objectif est de créer un espace de qualité paysagère, de créer un dialogue architectural fort et un dialogue social important entre les différents acteurs du projet. L'objectif est de créer un espace de qualité paysagère, de créer un dialogue architectural fort et un dialogue social important entre les différents acteurs du projet.

Préambule des lieux - L'histoire de l'école Liotard

L'histoire de l'école Liotard est riche et variée. Elle a été construite en 1910 et a subi de nombreuses transformations au fil des ans. L'objectif est de créer un espace de qualité paysagère, de créer un dialogue architectural fort et un dialogue social important entre les différents acteurs du projet.

Préambule des lieux - L'histoire de l'école Liotard

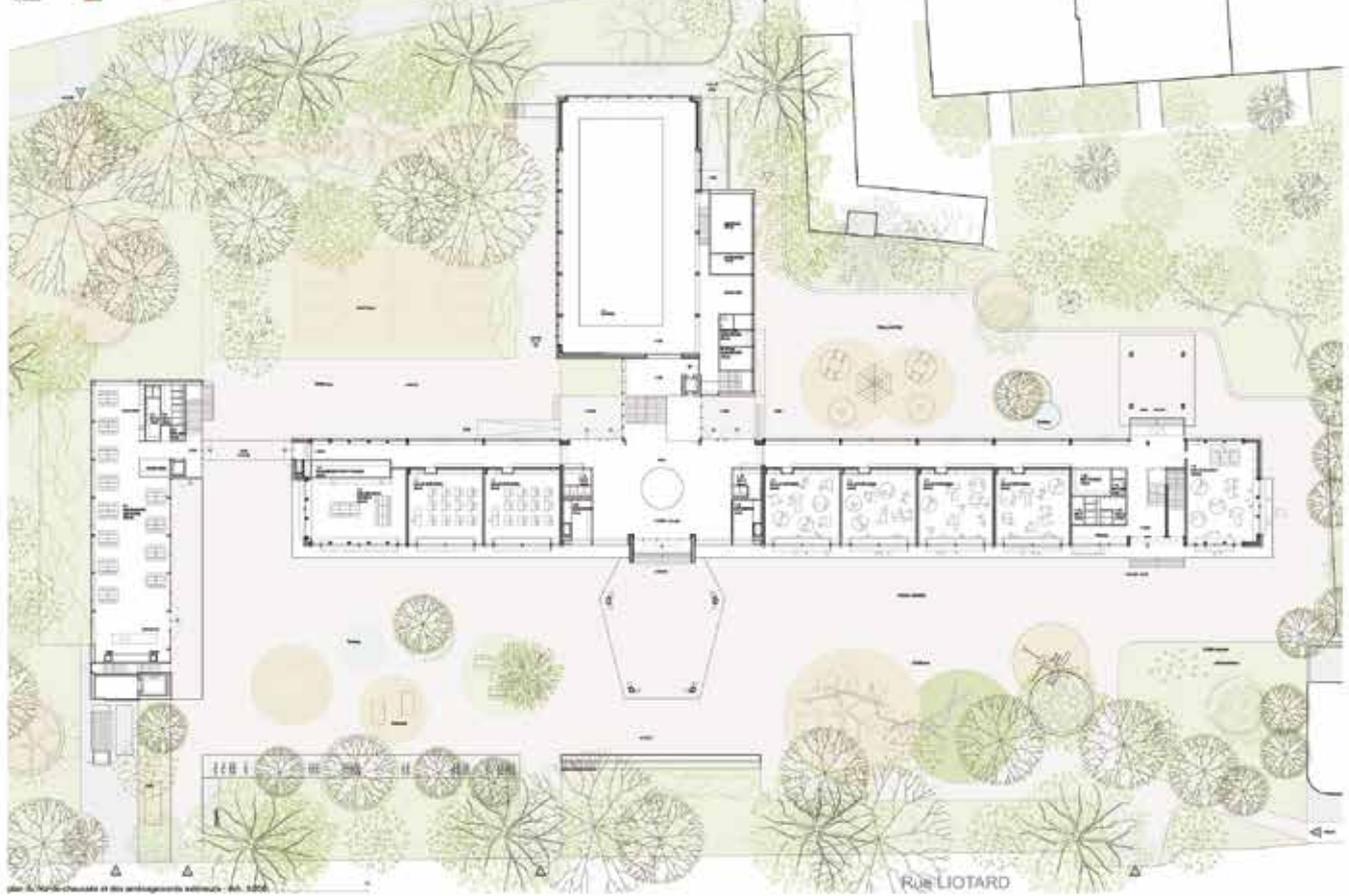
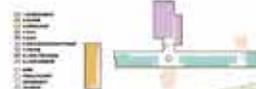
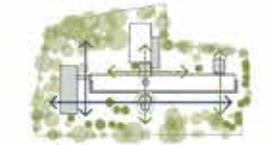
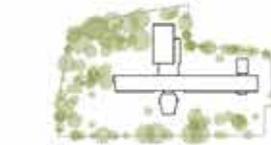
L'histoire de l'école Liotard est riche et variée. Elle a été construite en 1910 et a subi de nombreuses transformations au fil des ans. L'objectif est de créer un espace de qualité paysagère, de créer un dialogue architectural fort et un dialogue social important entre les différents acteurs du projet.

Préambule des lieux - L'histoire de l'école Liotard

L'histoire de l'école Liotard est riche et variée. Elle a été construite en 1910 et a subi de nombreuses transformations au fil des ans. L'objectif est de créer un espace de qualité paysagère, de créer un dialogue architectural fort et un dialogue social important entre les différents acteurs du projet.

Préambule des lieux - L'histoire de l'école Liotard

L'histoire de l'école Liotard est riche et variée. Elle a été construite en 1910 et a subi de nombreuses transformations au fil des ans. L'objectif est de créer un espace de qualité paysagère, de créer un dialogue architectural fort et un dialogue social important entre les différents acteurs du projet.

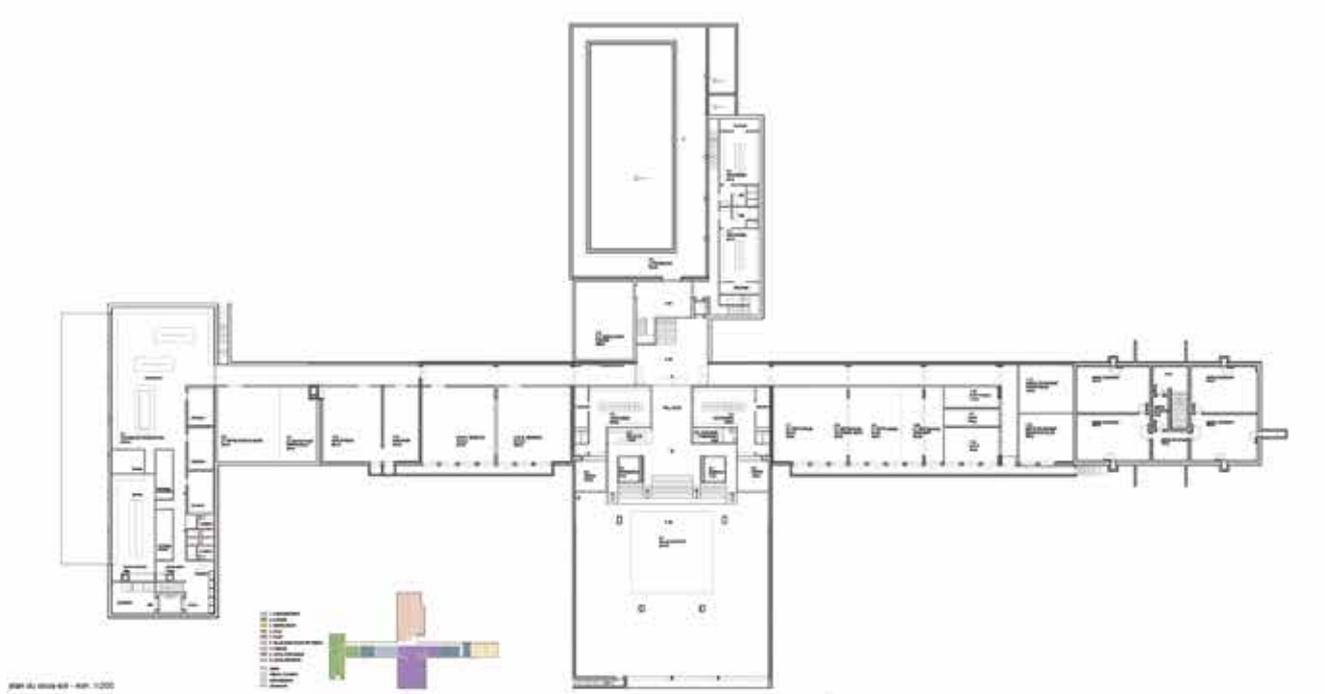
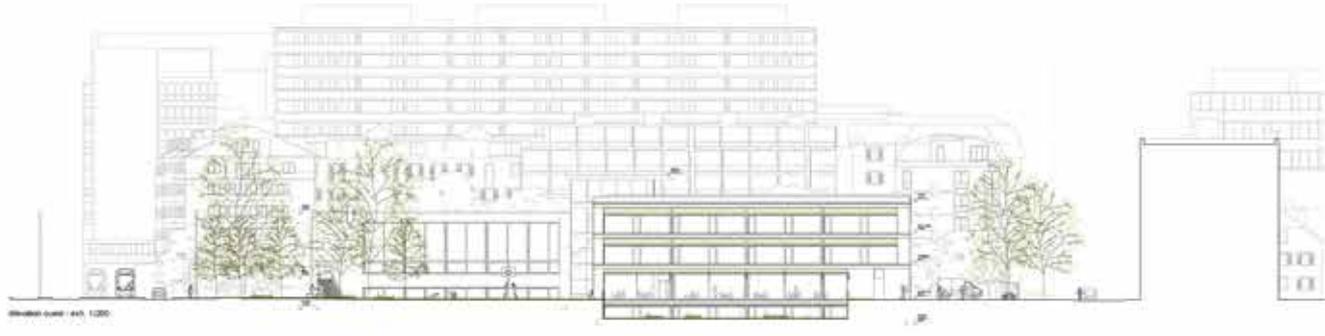


Plan de site - Vue d'ensemble de l'aménagement extérieur - EA - 2024

RUE LIOTARD

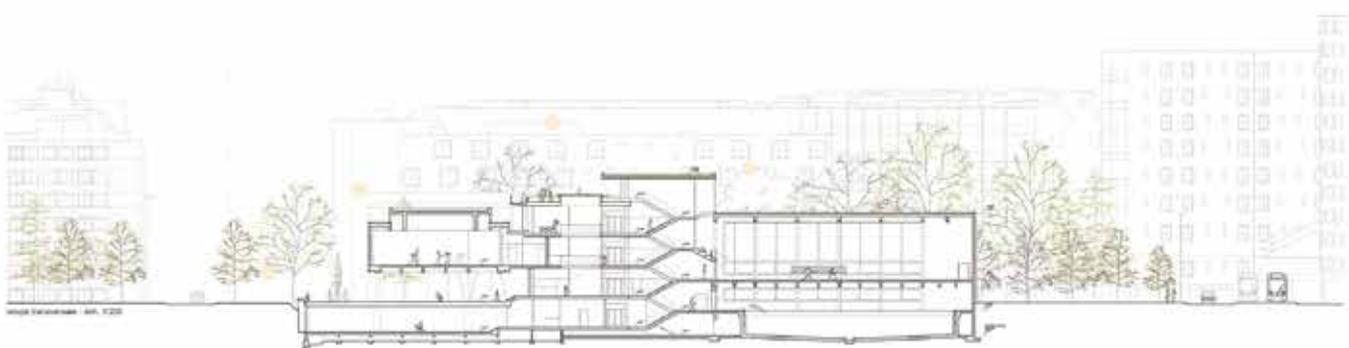
Département des constructions et de l'aménagement - Érection du patronage Ibt - Ville de Genève
M-238-TK - Concours pour la rénovation et l'extension de l'école Liotard

PAVILLON LIOTARD



Département des constructions et de l'aménagement - Direction du patrimoine 648 - Ville de Genève
M - 258 TIC - Concours pour la rénovation et l'extension de l'école Liotard

PAVILLON LIOTARD
plan 4



Département des constructions et de l'aménagement - Direction du patrimoine bâti - Ville de Genève
M - 238-TC - Concours pour la rénovation et l'extension de l'école Liotard

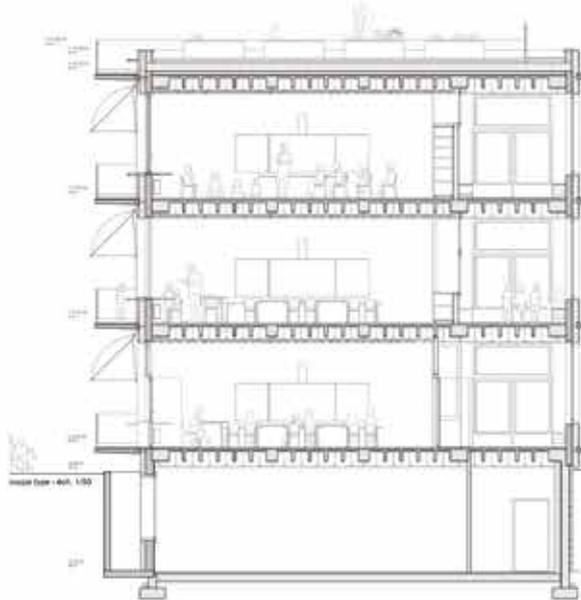
PAVILLON LIOTARD



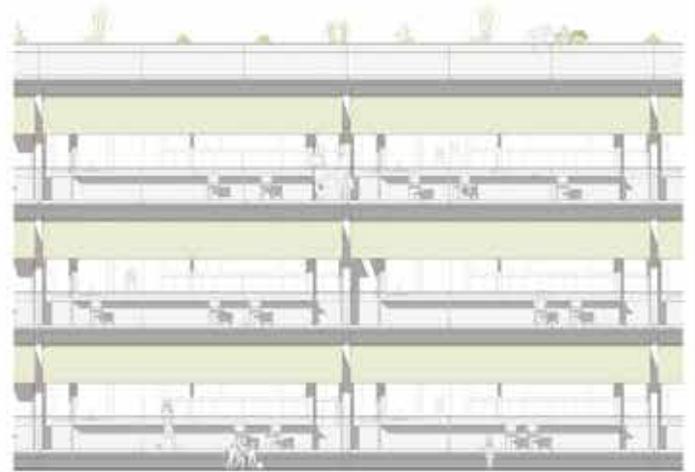
plan base - éch. 1/50



vue d'une table d'étude et de la table végétalisée

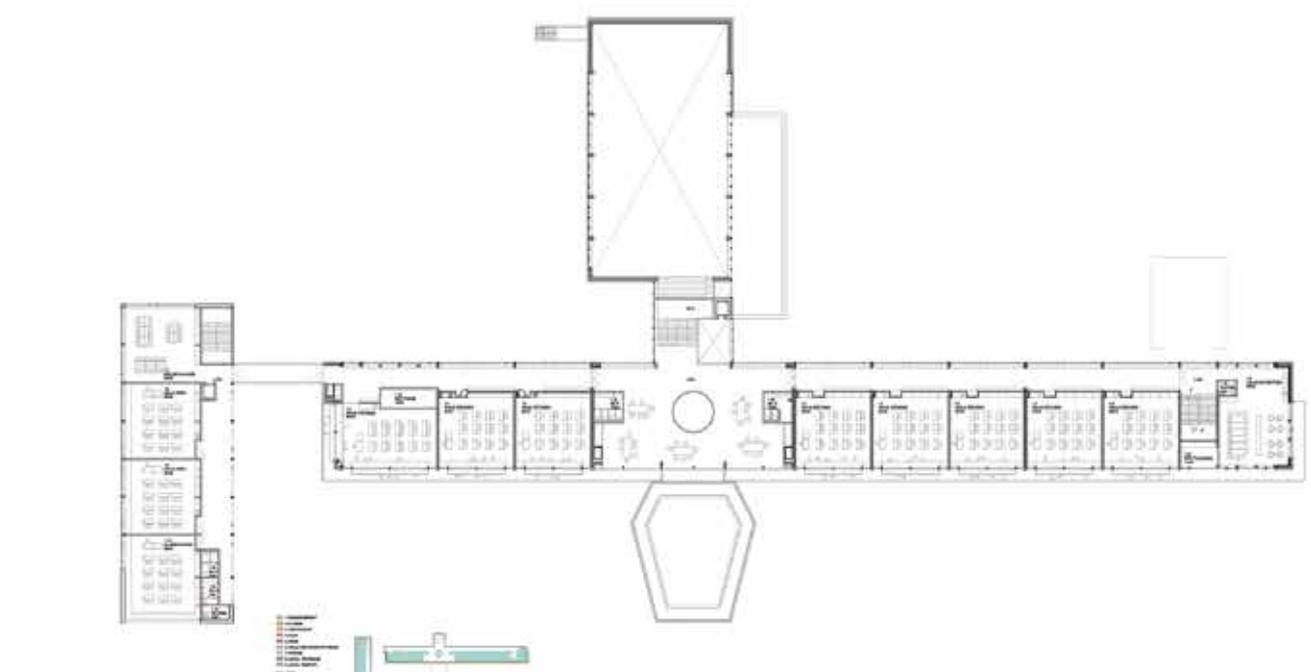


section base - éch. 1/30



section base - éch. 1/30

Éléments	Caractéristiques	Caractéristiques	Caractéristiques	Caractéristiques	Caractéristiques
Structure	Structure en béton armé				
Plancher	Plancher en béton armé				
Murs	Murs en béton armé				
Escaliers	Escaliers en béton armé				
Éléments de façade	Éléments de façade en aluminium				
Éléments de toiture	Éléments de toiture en aluminium				
Éléments de mobilier	Éléments de mobilier en acier				
Éléments de décoration	Éléments de décoration en verre				



plan de base étage - éch. 1/200

3^e rang | 3^e prix

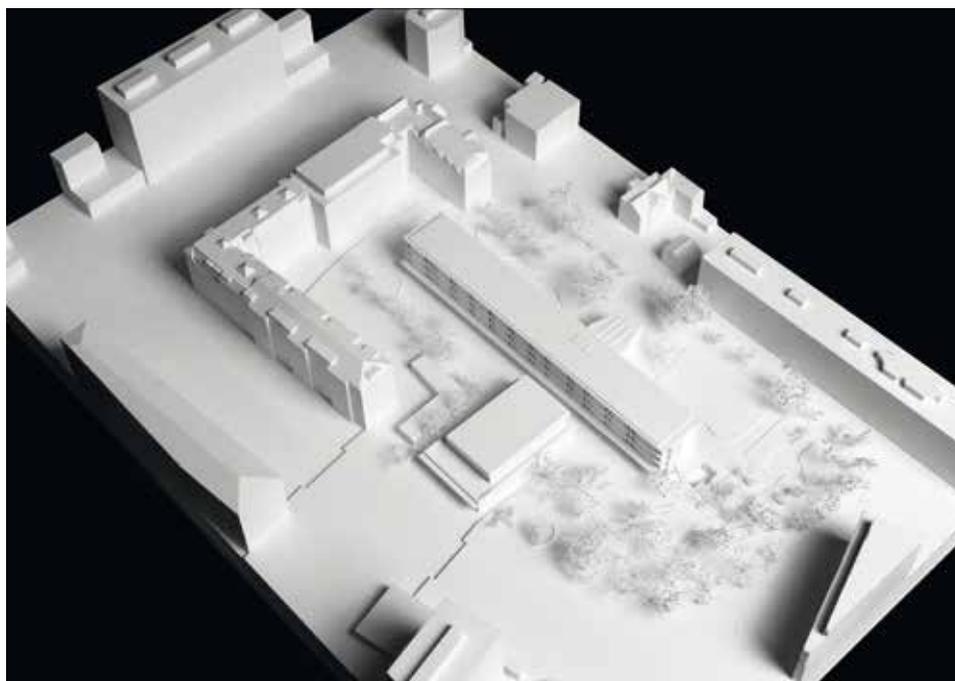
Projet n° 02

Jeux Libres

Architectes

IN_OUT architecture Sàrl – Cathrin Trebeljahr

Rue du Stand 37 | 1204 Genève | Suisse



Les auteurs du projet « Jeux Libres » proposent deux interventions conceptuelles dans le bâtiment existant. D'une part, la partie sportive est détachée du reste de l'ensemble et accessible par une nouvelle entrée donnant sur la route de Meyrin. D'autre part, le bâtiment principal allongé est surélevé et la couche d'accès orientée vers le nord est élargie.

Le projet a été élaboré avec beaucoup de soin et de manière très complète à différents niveaux. La conception différenciée des façades sud et nord, avec plus ou moins de verre et des brise-soleil de différentes profondeurs, montre une approche consciente des différentes exigences climatiques des deux côtés. Les matériaux choisis pour l'aménagement intérieur, avec un mélange d'éléments existants tels que les sols en terrazzo et les nouveaux lambris en bois, donnent un caractère chaleureux. L'approche globale a été particulièrement convaincante.

Une nouvelle enveloppe, basée sur l'expression de l'aula, est appliquée au bâtiment. Avec une conception de l'espace extérieur développée à partir de formes rondes, cette nouvelle façade contraste avec l'austérité du bâtiment existant. Le résultat est un ensemble congru.

D'une part, le découplage du bâtiment sportif, qui est intéressant du point de vue de l'urbanisme, permet d'obtenir un effet libérateur en ce qui concerne l'accès interne relativement complexe et, d'autre part, une connexion entre les deux parties du parc du côté nord peut être réalisée dans l'espace extérieur. Cependant, le revirement de l'aménagement oriente trop fortement ce bâtiment vers le public et entraîne de longs trajets à travers l'espace extérieur côté utilisateur. Cette mesure ne semble pas appropriée en raison de l'utilisation principalement axée sur l'école. La tentative d'améliorer les conditions spatiales et l'éclairage naturel de la piscine est appréciée. Dans le même temps, cette mesure de conversion accroît la transparence du bâtiment et la relation avec l'espace extérieur.

L'emplacement et la disposition des nouveaux escaliers élargissent le couloir du côté nord, ce qui permet d'offrir des accès indépendants aux différentes unités de manière attrayante. En outre, cette largeur supplémentaire offre des niches informelles, semblables à des alcôves, qui permettent des utilisations supplémentaires non requises par le programme, mais qui sont précieuses d'un point de vue pédagogique. En même temps, ce nouvel élément réussit à animer la face arrière et à établir une relation plus forte entre les espaces intérieurs et extérieurs. En supprimant l'escalier existant, les halls de l'entrée et des étages supérieurs sont soulagés et peuvent accueillir de nouvelles fonctions. Par ailleurs, l'avant-toit disposé sur toute la façade nord, au-dessus du rez-de-chaussée, réduit la hauteur à échelle humaine dans l'espace extérieur, surtout dans la zone un peu étroite entre les deux structures.

Les auteurs donnent une nouvelle transparence à la zone d'entrée au rez-de-chaussée du bâtiment de l'école. De nouvelles connexions visuelles sont créées entre la zone extérieure sud et la zone extérieure nord. Malheureusement, cette nouvelle vue se heurte à une face arrière fermée du bâtiment sportif. D'éventuelles ouvertures permettraient des vues intéressantes sur le hall du sport et la piscine.

À l'étage supplémentaire, une nouvelle structure porteuse est proposée qui, contrairement aux étages existants, permet d'ouvrir les cloisons entre les salles de classe afin de permettre d'autres utilisations possibles.

Le jury regrette quelque peu que, malgré l'extension structurelle relativement importante du bâtiment existant et malgré les qualités incontestables des espaces nouvellement créés, le strict développement linéaire ne soit pas interrompu et se répète également à l'étage supplémentaire.

L'aula offre de nouvelles possibilités d'utilisation diversifiées grâce au vestibule et à l'escalier extérieur qui lui a été attribué. Il faudrait vérifier que cette nouvelle sortie de secours réponde aux exigences en matière de protection incendie.

Le projet fait preuve d'une approche sensible à la tâche à accomplir et convainc par sa mise en œuvre cohérente et minutieuse. Malgré des interventions relativement étendues, elle ne parvient cependant pas à convaincre sur tous les points. En particulier, la disposition des pièces dépendantes de la lumière du jour, comme le réfectoire et la cuisine de production au sous-sol, n'est pas considérée comme pouvant être corrigée. Les nouvelles dimensions du bâtiment principal, tant en hauteur qu'en volume, atteignent les limites de la compatibilité contextuelle.

01

CONCOURS: RENOVATION ET EXTENSION DE L'ÉCOLE LIOTARD - Jeux Libres



Vue depuis l'entrée de nuit



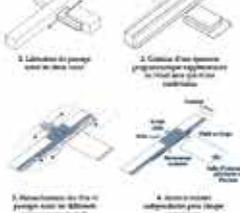
Vue depuis le couloir en nuit

Jour de rentrée pour Léa.

La fin de l'été agreste, au bout des vacances se réveille le soleil glorieux de la rentrée scolaire. Plus tard, une semaine se trouve ponctuée par un soleil plus doux, plus amical...
L'année scolaire commence donc dans une période de septembre qui est, au regard de la météo, souvent la plus agréable de l'année scolaire.
Le jour de rentrée est un moment qui marque le début de l'année scolaire, un moment où l'on se retrouve ensemble, un moment où l'on se retrouve ensemble, un moment où l'on se retrouve ensemble...

L'équipement en glacières.

La réalisation du projet implique de remettre l'ensemble du programme de l'école au point, c'est-à-dire de revoir l'ensemble des programmes de l'école, de revoir l'ensemble des programmes de l'école, de revoir l'ensemble des programmes de l'école...

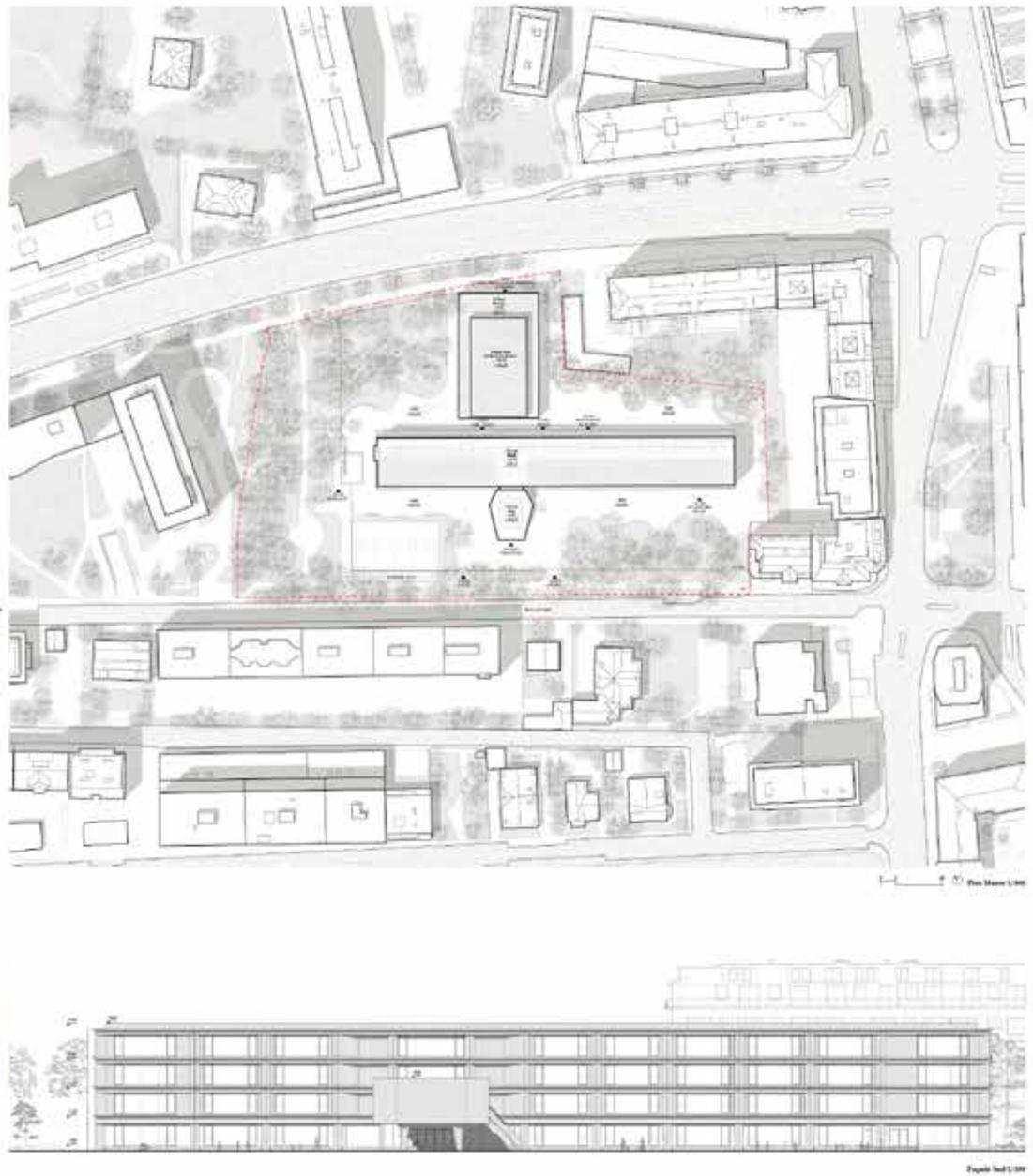


Organisation du programme.

La logique de la mise en œuvre du programme est la suivante: le programme de l'école est organisé en fonction des besoins des élèves, des enseignants, des parents, des collectivités...

Accès et espaces de cours.

Organisé autour d'un espace central, le programme de l'école est organisé en fonction des besoins des élèves, des enseignants, des parents, des collectivités...



02

CONCOURS: RENOVATION ET EXTENSION DE L'ÉCOLE LIOTARD - Jeux Libres



L'espace distributif comme lien et espace pédagogique appropriable.
 Les espaces partagés sont conçus pour offrir de flexibilité et d'adaptabilité, l'espace par programmation de lieux d'usage. Chaque salle de classe est dotée d'un espace de rangement personnalisé adapté aux besoins de la classe. Cette approche est plus adaptée dans le prolongement de la base matérielle de salles d'activités de l'école. Les espaces sont conçus pour offrir de flexibilité et d'adaptabilité, l'espace par programmation de lieux d'usage. Chaque salle de classe est dotée d'un espace de rangement personnalisé adapté aux besoins de la classe. Cette approche est plus adaptée dans le prolongement de la base matérielle de salles d'activités de l'école.

Équipe habitée : confort thermique et performances énergétiques.
 L'objectif de l'équipe est de créer un espace habitable et agréable pour les enseignants, les élèves et les parents. L'équipe est conçue pour offrir de flexibilité et d'adaptabilité, l'espace par programmation de lieux d'usage. Chaque salle de classe est dotée d'un espace de rangement personnalisé adapté aux besoins de la classe. Cette approche est plus adaptée dans le prolongement de la base matérielle de salles d'activités de l'école.

L'espace de l'équipe comme lien et espace pédagogique appropriable.
 L'objectif de l'équipe est de créer un espace habitable et agréable pour les enseignants, les élèves et les parents. L'équipe est conçue pour offrir de flexibilité et d'adaptabilité, l'espace par programmation de lieux d'usage. Chaque salle de classe est dotée d'un espace de rangement personnalisé adapté aux besoins de la classe. Cette approche est plus adaptée dans le prolongement de la base matérielle de salles d'activités de l'école.

STRATÉGIE FACADE NORD



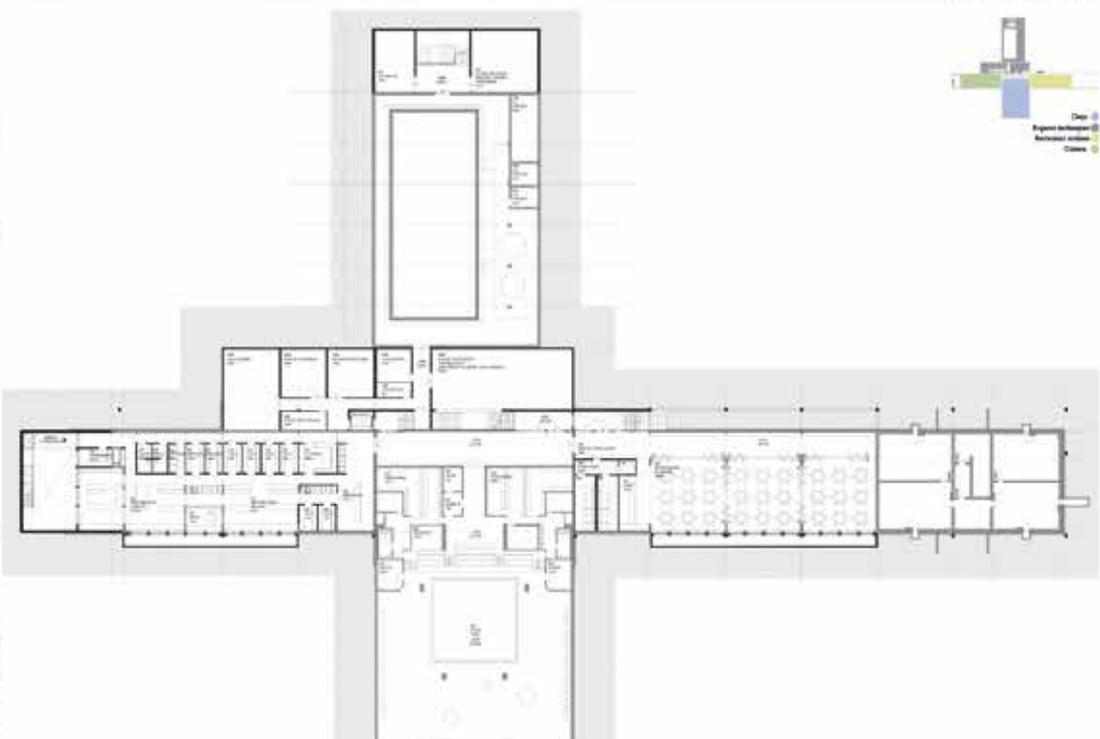
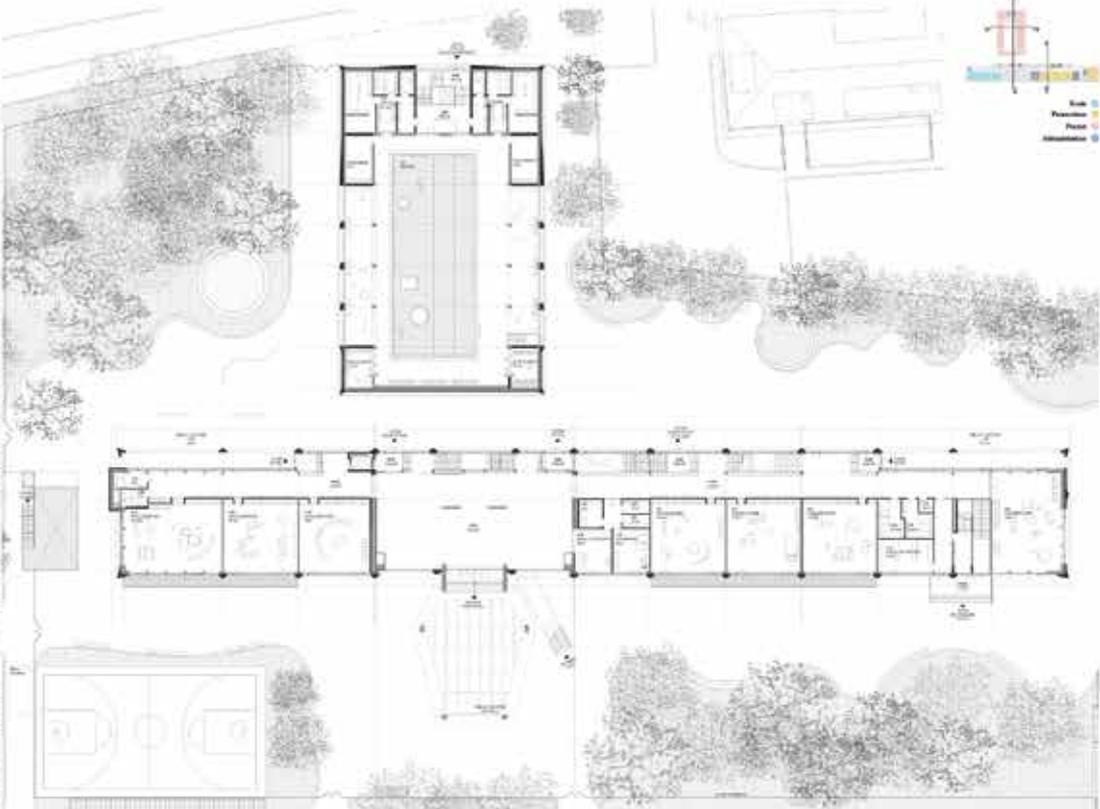
- 1. Niveau de l'entrée principale
- 2. Niveau de l'entrée secondaire
- 3. Niveau de l'entrée tertiaire
- 4. Niveau de l'entrée quaternaire

STRATÉGIE FACADE SUD



- 1. Niveau de l'entrée principale
- 2. Niveau de l'entrée secondaire
- 3. Niveau de l'entrée tertiaire
- 4. Niveau de l'entrée quaternaire

Resilience en confort thermique et accessibilité.
 La conception d'un espace résilient est un processus complexe qui nécessite une approche multidisciplinaire et collaborative. L'objectif de l'équipe est de créer un espace habitable et agréable pour les enseignants, les élèves et les parents. L'équipe est conçue pour offrir de flexibilité et d'adaptabilité, l'espace par programmation de lieux d'usage. Chaque salle de classe est dotée d'un espace de rangement personnalisé adapté aux besoins de la classe. Cette approche est plus adaptée dans le prolongement de la base matérielle de salles d'activités de l'école.



04

CONCOURS: RENOVATION ET EXTENSION DE L'ÉCOLE LIOTARD - Jeux Libres



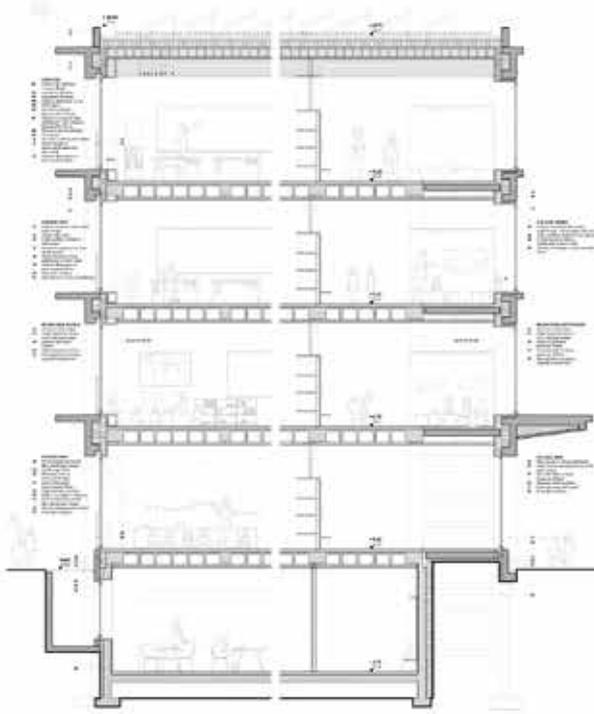
Vue depuis l'escalier direction de la nouvelle extension



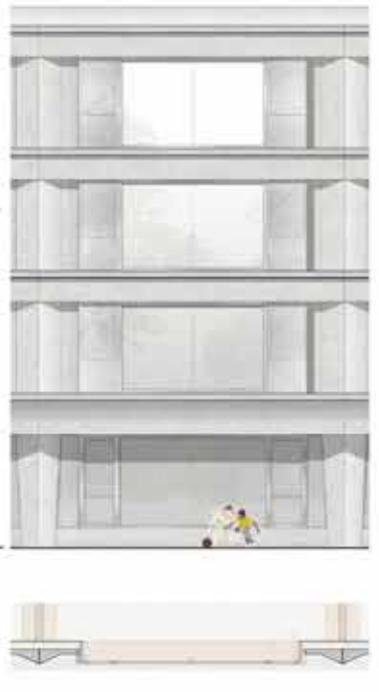
Vue depuis une table d'étude



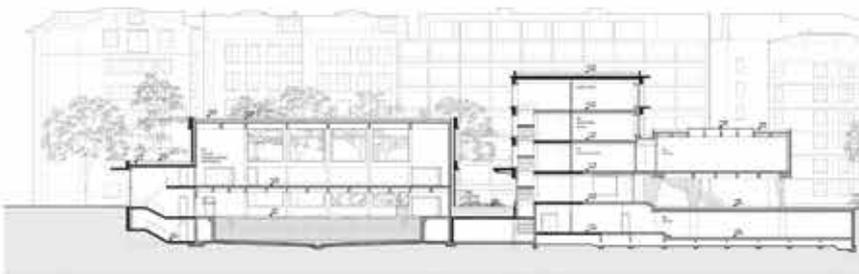
Élévation et Plan Façade Nord 1/100



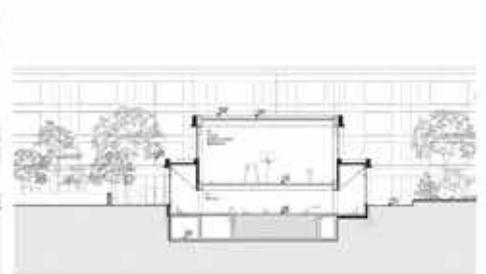
coupe CC 1/100



Élévation et Plan Façade Ouest 1/100



coupe transversale AA 1/100



coupe transversale BB 1/100

Projet n° 14
4^e rang | 4^e prix
À Marcel
Architectes
Aeby Perneger & Associés SA
Rue de Veyrier 19 | 1227 Carouge | Suisse



« À Marcel » décide de conserver l'expression de l'école Liotard qui renvoie à « l'univers moderniste » avec le volume brutaliste et fermé de son aula et sa façade préfabriquée en damier, deux éléments marquant l'identité et le caractère de l'école. Par des ajouts, un préau couvert expressif sur l'arrière, une surélévation répétant les étages inférieurs, le projet répond aux besoins de l'école de manière équilibrée, simple et discrète.

Le principe distributif est complètement remanié. L'escalier central est remplacé pour l'école et clairement séparé d'un nouvel accès au nord dédié aux équipements sportifs. Il est organisé de manière libre et offre par sa géométrie qui s'oppose à la rigidité existante, de la fluidité, de la convivialité et des relations visuelles. La position de ce nouvel élément au centre laisse toutefois peu de marge de manœuvre. L'espace laissé dans le hall et les étages supérieurs pour les circulations est exigü et difficilement praticable au vu d'un effectif d'enfants plus élevés encore à l'avenir.

L'accès nord, quant à lui généreux, est très fonctionnel et indépendant. Il gère adéquatement l'orientation vers la piscine, le dojo et la salle de sport. Sa position à l'arrière anime l'espace nord-ouest de l'école jusque-là délaissé.

Cet effort semble toutefois péjoré par l'accès livraison de la cuisine très dominant.

La proposition d'une nouvelle sortie de l'aula est bien intégrée et répond aux exigences de la sécurité incendie.

Pour les affectations, le projet maintient l'emplacement du réfectoire au sous-sol et de la cuisine de production avec un élargissement au nord-ouest de l'aile pour son besoin en surface supplémentaire. Le réfectoire prend la place des locaux parascolaires actuels. Afin d'améliorer l'éclairage non-optimal de ces salles, le projet propose des excavations du terrain naturel. Leurs géométries inégales sur la longueur de la façade sont problématiques car elles ne garantissent pas de manière homogène un éclairage et des vues vers l'extérieur. L'emplacement de la cuisine à l'opposé, crée des conflits entre le cheminement des élèves et l'acheminement des repas.

Le rez-de-chaussée accueille les locaux du parascolaire reliés par un préau couvert au nord-est et l'administration avec les salles des maîtres et la conciergerie à l'ouest. Cette disposition permet de libérer le rez-de-chaussée de toutes les salles de classes, regroupées aux étages supérieurs.

L'organisation actuelle « couloir-classes » est conservée et répétée dans la surélévation. Mais la réponse en façade par un jeu de plein et de vide des éléments laissant peu de vues directes vers l'extérieur accentue l'effet de monotonie du long couloir.

L'aménagement du parc est retravaillé, par la réinterprétation des limites entre espace public et préau par des éléments banc-muret. L'objectif est de donner à l'ensemble une impression d'un vaste « espace forestier » ou l'école serait placée au milieu d'un écrin de verdure. Cette idée est cependant contredite par les excavations nécessaires à l'éclairage du sous-sol et à l'aménagement des accès de la cuisine au nord. En décaissant tout le pourtour du bâtiment, le rez-de-chaussée ne réagit plus avec le parc. Les salles du parascolaire, bien situées au rez-de-chaussée, pourraient bénéficier d'un rapport direct au préau et finalement n'en bénéficient pas.

Le réemploi des parements préfabriqués des façades est intéressant mais limité. Avec le choix du regroupement de tous les éléments cadre-fenêtre côté sud, l'effet de façade arrière de la façade nord n'est pas amélioré mais accentué.

En conclusion, la volonté de départ qui était de rompre avec la monotonie programmatique et architecturale tout en raccordant l'école avec son parc n'est pas atteinte de manière complètement optimale.

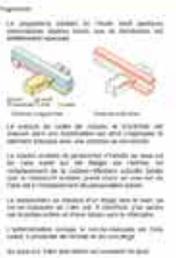


Le projet
 Le projet consiste à concevoir un bâtiment scolaire moderne et durable, capable de répondre aux besoins éducatifs de demain. L'architecture doit être innovante, ouverte et flexible, permettant d'adapter l'espace à différentes configurations pédagogiques. Le projet est situé dans un quartier résidentiel, ce qui implique de créer un lien entre l'école et le quartier.

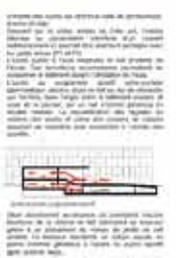


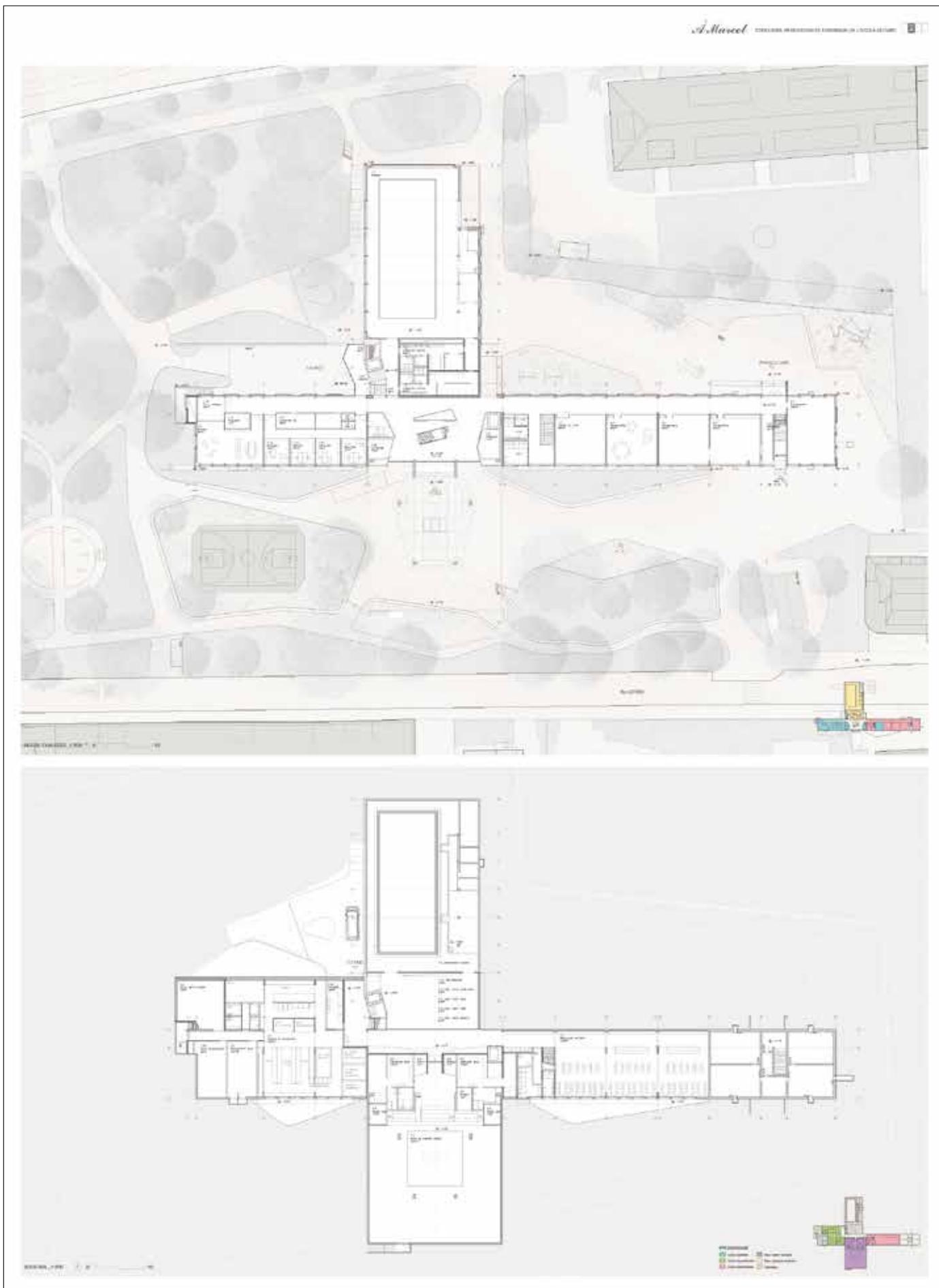
Le bâtiment
 Le bâtiment est conçu pour offrir un cadre d'apprentissage stimulant et polyvalent. Il se caractérise par une architecture ouverte, favorisant l'interaction et la collaboration entre les élèves. Les espaces sont modulables, permettant d'adapter les salles de classe à différents modes d'enseignement.

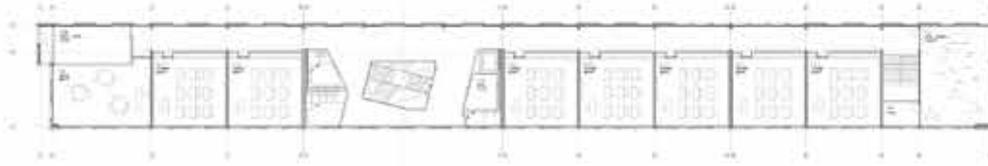
Le quartier
 Le quartier est conçu pour être un lieu de vie agréable et sûr. Il propose une mixité de logements, de commerces et de services, créant un environnement vivant et dynamique. L'école est intégrée au quartier, devenant un point de rencontre et de lien social.



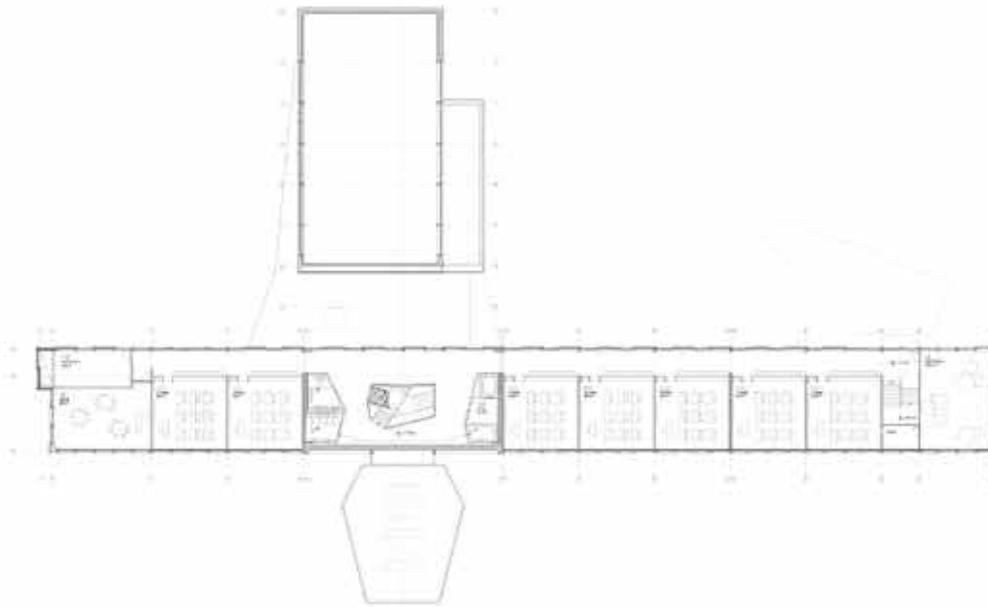
Le quartier
 Le quartier est conçu pour être un lieu de vie agréable et sûr. Il propose une mixité de logements, de commerces et de services, créant un environnement vivant et dynamique. L'école est intégrée au quartier, devenant un point de rencontre et de lien social.



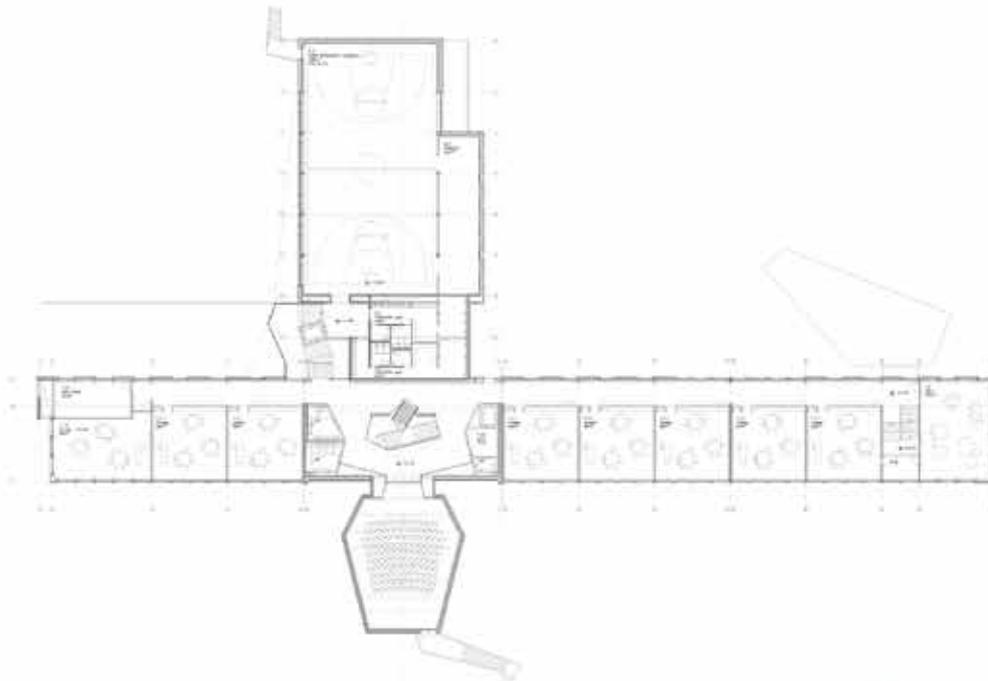




Étage 1/1000

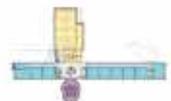


Étage 2/1000



Étage 3/1000

LEGENDA
● Classe
● Bureau
● Salle polyvalente
● Salle de réunion
● Salle de conférence
● Salle de spectacle





02/03/2018 1:00



02/03/2018 1:00



02/03/2018 1:00



02/03/2018 1:00

02/03/2018



Méthode de construction

Un système global de structure métallique de type « structure à ossature » est utilisé pour les murs et les plafonds de grande hauteur.

Les murs et plafonds sont réalisés en béton précontraint à l'aide de coffrages à double face et sont fixés sur une ossature métallique par des boulons à double effet.

Les murs et plafonds sont réalisés en béton précontraint à l'aide de coffrages à double face et sont fixés sur une ossature métallique par des boulons à double effet.

Les murs et plafonds sont réalisés en béton précontraint à l'aide de coffrages à double face et sont fixés sur une ossature métallique par des boulons à double effet.

Les murs et plafonds sont réalisés en béton précontraint à l'aide de coffrages à double face et sont fixés sur une ossature métallique par des boulons à double effet.

Les murs et plafonds sont réalisés en béton précontraint à l'aide de coffrages à double face et sont fixés sur une ossature métallique par des boulons à double effet.

Les murs et plafonds sont réalisés en béton précontraint à l'aide de coffrages à double face et sont fixés sur une ossature métallique par des boulons à double effet.

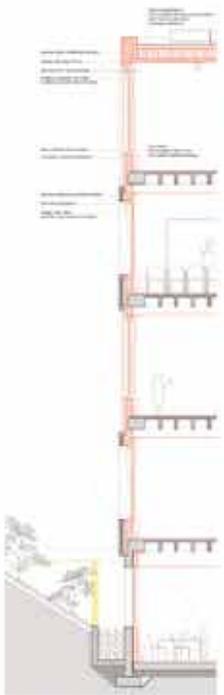
Les murs et plafonds sont réalisés en béton précontraint à l'aide de coffrages à double face et sont fixés sur une ossature métallique par des boulons à double effet.



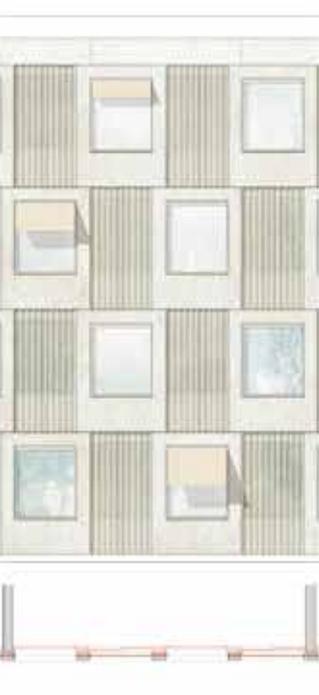
Détail de la fenêtre

Détail de la structure

Détail de la structure

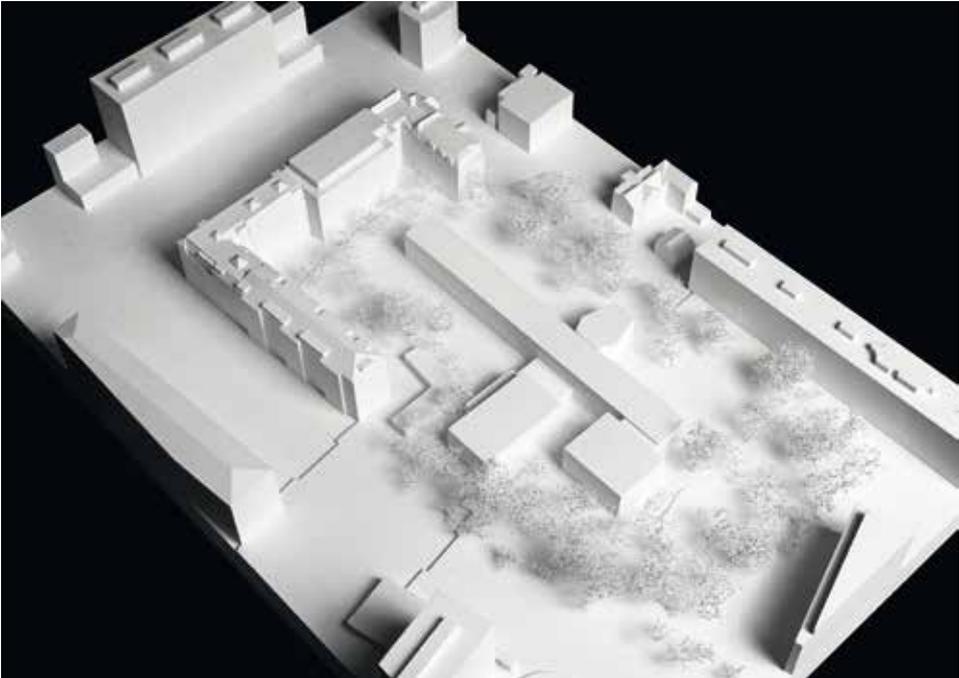
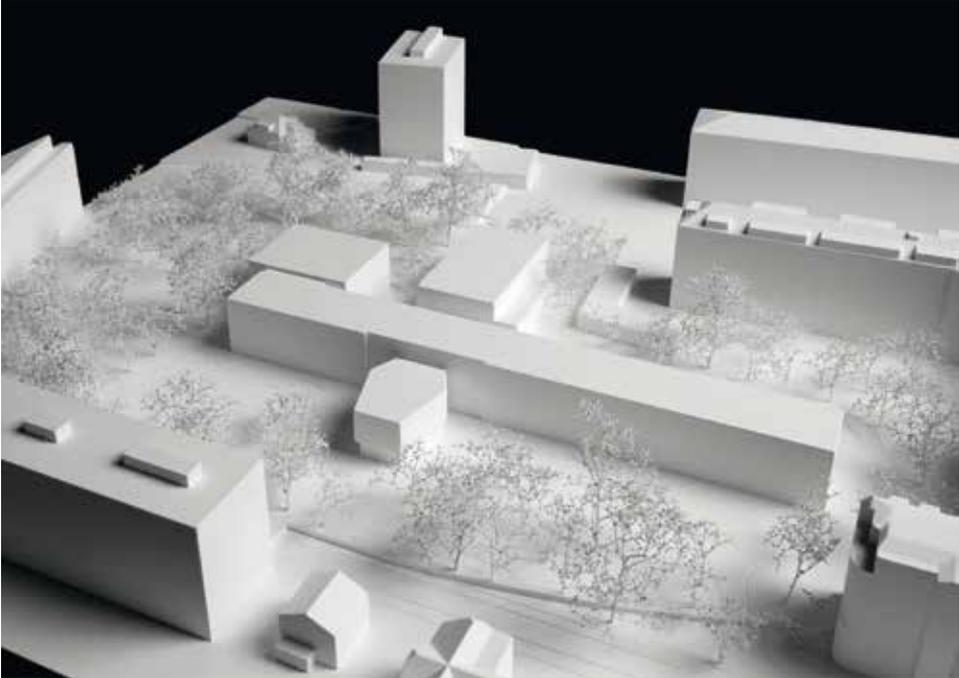


02/03/2018 1:00



02/03/2018 1:00

5^e rang | 5^e prix
Projet n° 13
DEIMOS
Architectes
ESPOSITO+JAVET architectes
Rue des Terreaux 10 | 1003 Lausanne | Suisse



Le projet « Deimos » propose une intervention modeste et mesurée, qui permet de maintenir le caractère du bâtiment existant. L'extension prévue est un volume compact de 3 étages qui se greffe sur l'aile nord-ouest du corps principal. Elle contient le restaurant scolaire au rez-de-chaussée, 4 salles parascolaires et 4 salles de classe réparties sur les 2 niveaux supérieurs. En écho au volume de l'aula et des équipements sportifs, cette extension est reliée au volume existant par une articulation qui contient une nouvelle circulation verticale. Cette logique de composition volumétrique permet d'intégrer l'agrandissement du bâtiment de manière cohérente.

L'implantation permet de maintenir la végétation du site et de l'étendre sur tout le pourtour du bâtiment. L'entier du site est traité comme un parc boisé, qui entoure l'école. Bordé d'arbres, le restaurant scolaire jouit ainsi d'une situation privilégiée. La végétation permet de créer un filtre entre l'espace de la rue et l'école et permet de qualifier les préaux et d'unifier l'ensemble du site.

A l'intérieur du bâtiment existant, le projet maintient la configuration actuelle des classes et propose de remplacer l'escalier actuel par un escalier à volées droites, dont le palier donne accès aux différents vestiaires des équipements sportifs. Les salles du parascolaire sont disposées au-dessus du restaurant, profitant du nouveau dispositif d'escalier.

Le projet propose d'assainir la façade existante, en maintenant les cadres préfabriqués en béton et en la complétant par des panneaux métalliques. La nouvelle extension se démarque de l'existant avec une façade en ossature bois qui contraste radicalement avec les façades du bâtiment.

Le jury apprécie le maintien d'une volumétrie basse, la simplicité de la solution proposée et la logique de composition du projet. Le traitement des espaces extérieurs et l'extension du parc sur l'entier du périmètre amènent une vraie qualité sur le site. Si le restaurant jouit d'une vue privilégiée sur la végétation, sa position semble par contre discutable. Dissimulée par le corps principal du bâtiment et à l'écart de la zone de jeu, elle renforce le caractère de façade arrière de la façade nord. De plus, la proximité de l'extension avec le volume des équipements sportifs crée un espace résiduel difficile. La logique d'intervention sur les façades est compliquée et trop hétéroclite. Traitée comme un corps étranger, la façade de l'extension accentue le sentiment de collage des façades ou le bois, le béton et le métal cohabitent difficilement. Si elle est louable du point de vue du développement durable, la volonté de maintenir la façade existante est questionnable dans la mesure où elle n'a pas de relation avec la structure du bâtiment et sa typologie. Elle entrave la relation des espaces du rez-de-chaussée avec les préaux. De faible qualité, la conservation de la modénature de la façade existante sur la partie sportive, est encore plus contestable. L'organisation intérieure est simple, mais manque de qualité dans les espaces de distribution, particulièrement au niveau de la jonction avec l'extension dans les étages, où le corridor se termine en cul-de-sac sans bénéficier de lumière naturelle. Bordé par les sanitaires, le hall central de distribution est austère et peu accueillant, particulièrement au niveau de l'entrée. Au niveau programmatique, le positionnement de la cuisine de production en sous-sol est très problématique, trop éloigné du restaurant et difficile d'accès. Trop compliqué et exigü, le réfectoire est difficile à aménager.

En conclusion, les choix des architectes concernant l'organisation intérieure du projet et le traitement des façades sont un peu confus, en comparaison avec la simplicité du parti architectural et de ses aménagements extérieurs.



Introduction

Le projet de rénovation et d'extension de l'école Liotard vise à améliorer les conditions de travail et d'apprentissage des enseignants et des élèves, tout en respectant l'histoire et le patrimoine de l'établissement.

Objectifs

- Améliorer la qualité de l'air et l'isolation thermique.
- Créer des espaces de travail et d'apprentissage plus agréables et fonctionnels.
- Intégrer des éléments de verdure et de biodiversité.

Programme

Le programme de l'école comprend :

- 12 classes de maternelle et primaire.
- Un espace de travail pour les enseignants.
- Un espace de réunion et de formation.
- Un espace de détente et de loisir.

Choix de matériaux

Le choix des matériaux a été guidé par des critères de durabilité, de qualité et de respect de l'environnement.

- Utilisation de briques rouges pour la structure.
- Utilisation de béton pour les murs et les sols.
- Utilisation de bois pour les revêtements de sol et les plafonds.

Choix de couleurs

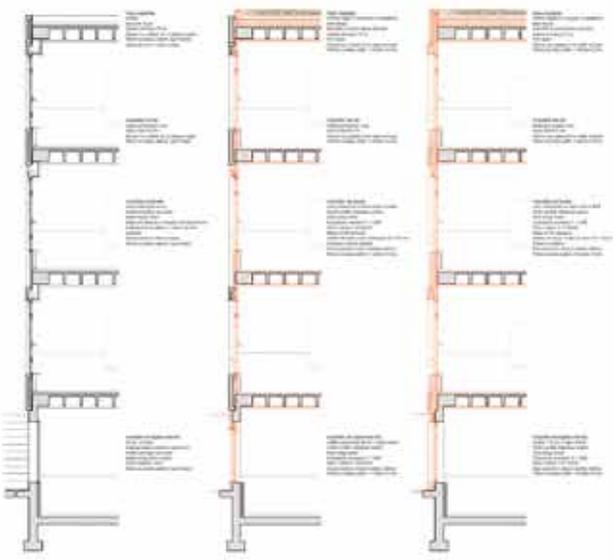
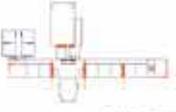
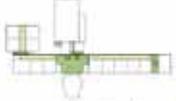
Le choix des couleurs a été guidé par des critères de modernité, de simplicité et de respect de l'histoire de l'école.

- Utilisation de couleurs neutres (blanc, gris, beige) pour les murs et les plafonds.
- Utilisation de couleurs vives (bleu, vert, rouge) pour les revêtements de sol et les plafonds.

Choix de mobilier

Le choix du mobilier a été guidé par des critères de qualité, de durabilité et de respect de l'environnement.

- Utilisation de mobilier en bois pour les bureaux et les tables.
- Utilisation de mobilier en métal pour les chaises et les tables.



Notes

Les sections ont été réalisées à l'échelle de 1/50. Les dimensions sont indiquées en mètres.

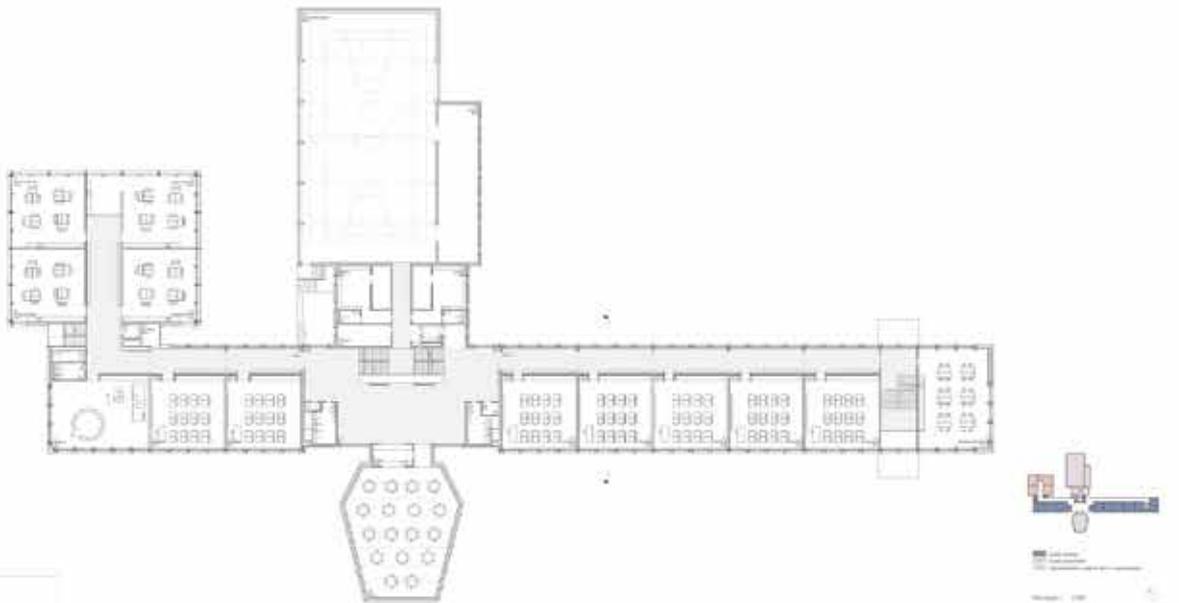
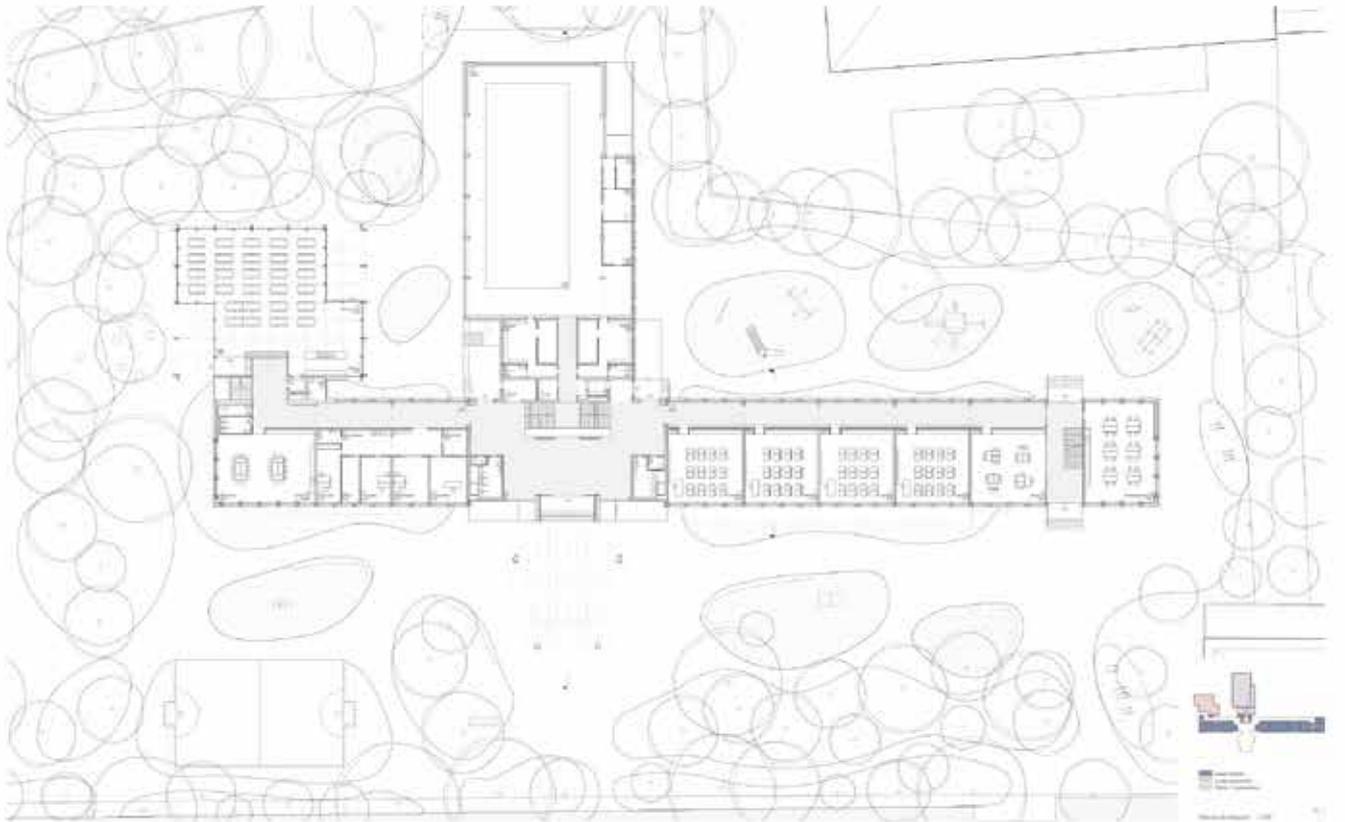
Notes

Les élévations ont été réalisées à l'échelle de 1/50. Les dimensions sont indiquées en mètres.

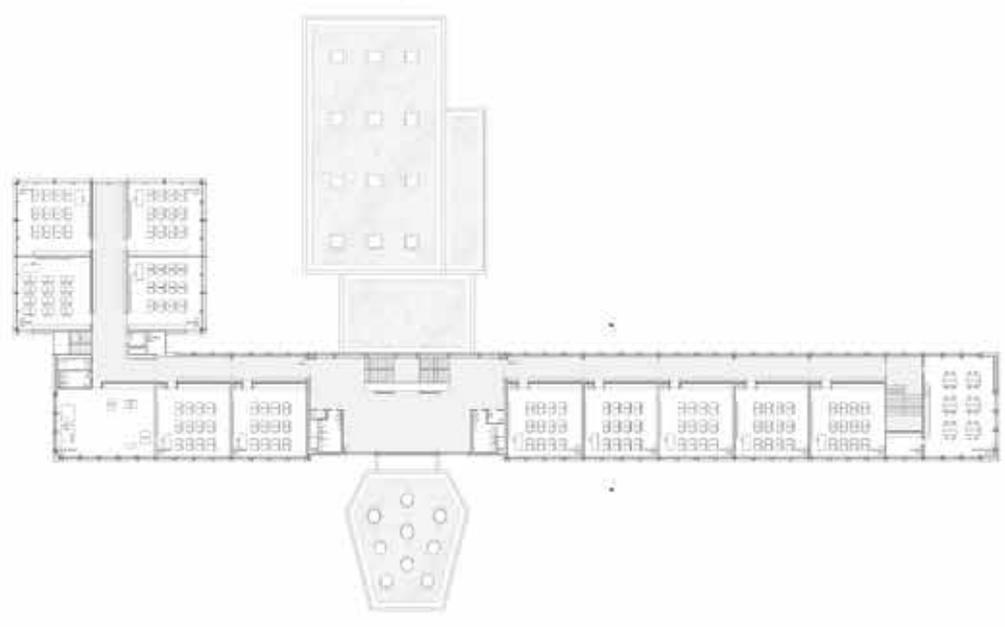
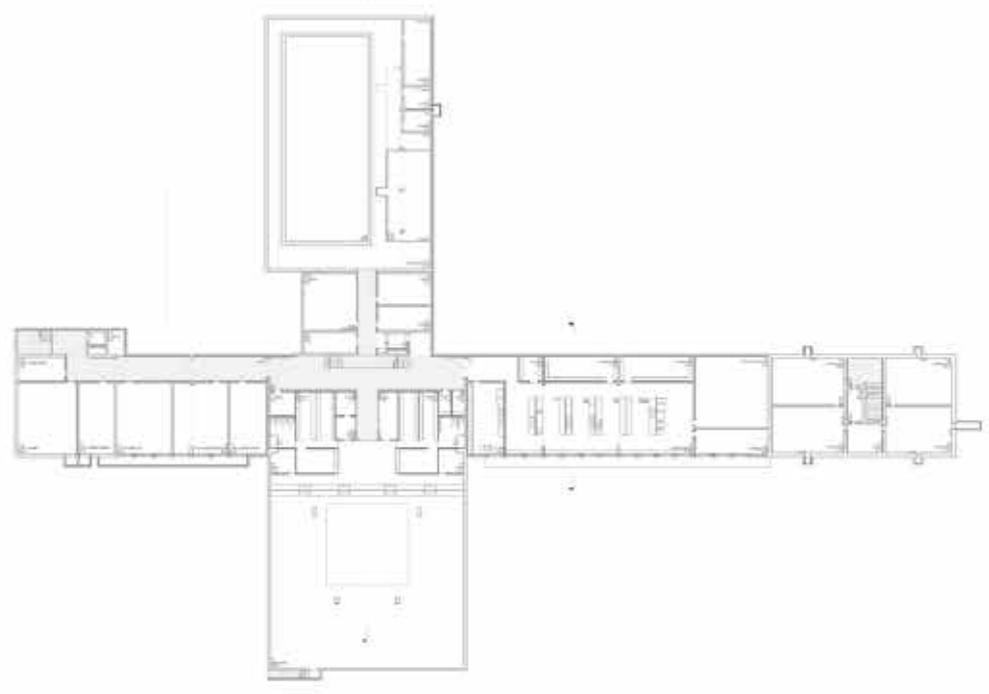
Notes

Les plans ont été réalisés à l'échelle de 1/50. Les dimensions sont indiquées en mètres.

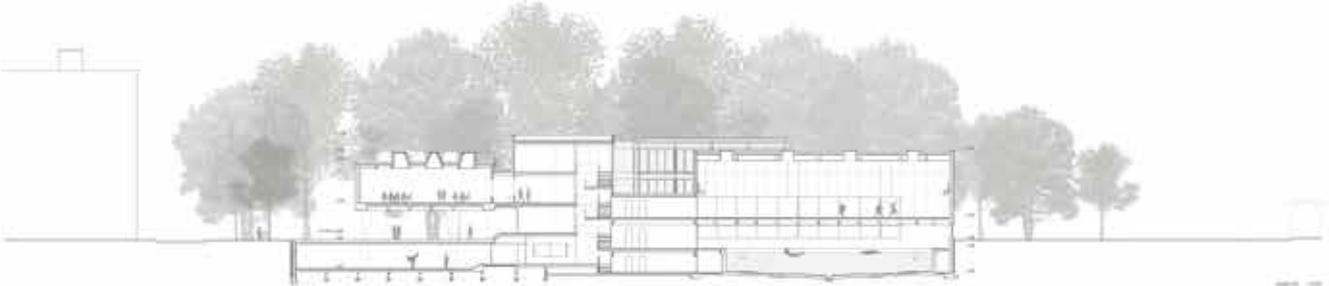
La rénovation et l'extension de l'école Liotard
ADROS



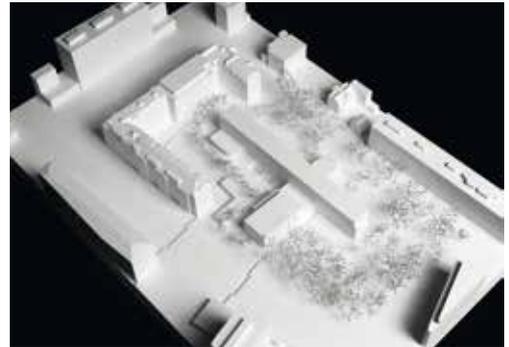
La rénovation et l'extension de l'école Liotard
DPMOS



La rénovation et l'extension de l'école Liotard
DPMOS



Projet n° 04
Objectif Lune
 Architectes
bauzeit architekten
 Falkenstrasse 17
 2502 Bienne | Suisse



Rénovation et extension de l'école Liotard

Le projet consiste en la rénovation et l'extension de l'école Liotard, un bâtiment scolaire existant de 1960, afin de répondre aux besoins actuels de l'école et de créer un espace de vie communautaire. Le projet comprend la rénovation de l'ancien bâtiment, la construction d'un nouveau bâtiment de 1200 m², et la création d'un espace extérieur communautaire.

Le bâtiment existant est rénové et élargi pour accueillir les classes et les espaces de vie communautaire. Le nouveau bâtiment est construit en bois et verre, et est relié au bâtiment existant par un passage couvert. Le projet comprend également la création d'un espace extérieur communautaire, un jardin et un espace de jeux pour les enfants.

Objectif Lune ■■■ 1

Architectes bauzeit architekten

Architectes bauzeit architekten

Architectes bauzeit architekten

Architectes bauzeit architekten

PROJET

L'objectif Lune est un projet de rénovation et d'extension de l'école Liotard, un bâtiment scolaire existant de 1960, afin de répondre aux besoins actuels de l'école et de créer un espace de vie communautaire. Le projet comprend la rénovation de l'ancien bâtiment, la construction d'un nouveau bâtiment de 1200 m², et la création d'un espace extérieur communautaire.

Le bâtiment existant est rénové et élargi pour accueillir les classes et les espaces de vie communautaire. Le nouveau bâtiment est construit en bois et verre, et est relié au bâtiment existant par un passage couvert. Le projet comprend également la création d'un espace extérieur communautaire, un jardin et un espace de jeux pour les enfants.

Architectes bauzeit architekten

Architectes bauzeit architekten

Architectes bauzeit architekten

Projet n° 06

OURDIR

Architectes

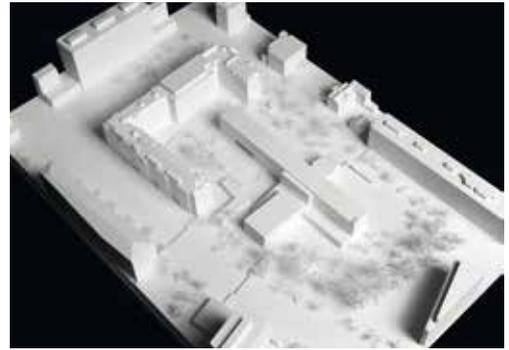
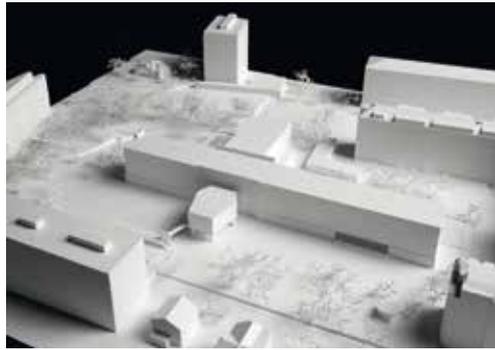
atelier d'architecture Böcklin

Maeder Cloutier + Burrus

Nussbaumer architectes Sàrl

Rue de la Scie 4

1207 Genève | Suisse



OURDIR

De la Scie à la Poste à l'École Liotard

Le bâtiment principal est situé de la Scie à la Poste à l'École Liotard. Le projet Ourdir est un projet d'aménagement urbain qui vise à réorganiser l'espace public et à créer un cadre de vie agréable. Le projet est composé de plusieurs bâtiments et d'un espace public central.

Le projet Ourdir est un projet d'aménagement urbain qui vise à réorganiser l'espace public et à créer un cadre de vie agréable. Le projet est composé de plusieurs bâtiments et d'un espace public central.

Accompagnement des groupes scolaires et des parties associatives

Le projet Ourdir est un projet d'aménagement urbain qui vise à réorganiser l'espace public et à créer un cadre de vie agréable. Le projet est composé de plusieurs bâtiments et d'un espace public central.

Aménagement urbain - les principes

Le projet Ourdir est un projet d'aménagement urbain qui vise à réorganiser l'espace public et à créer un cadre de vie agréable. Le projet est composé de plusieurs bâtiments et d'un espace public central.

Typologie, efficacité et performance

Le projet Ourdir est un projet d'aménagement urbain qui vise à réorganiser l'espace public et à créer un cadre de vie agréable. Le projet est composé de plusieurs bâtiments et d'un espace public central.

Aménagement urbain en complément de l'existant et des projets existants

Le projet Ourdir est un projet d'aménagement urbain qui vise à réorganiser l'espace public et à créer un cadre de vie agréable. Le projet est composé de plusieurs bâtiments et d'un espace public central.

Descriptif technique et principes d'usage

Le projet Ourdir est un projet d'aménagement urbain qui vise à réorganiser l'espace public et à créer un cadre de vie agréable. Le projet est composé de plusieurs bâtiments et d'un espace public central.

Section

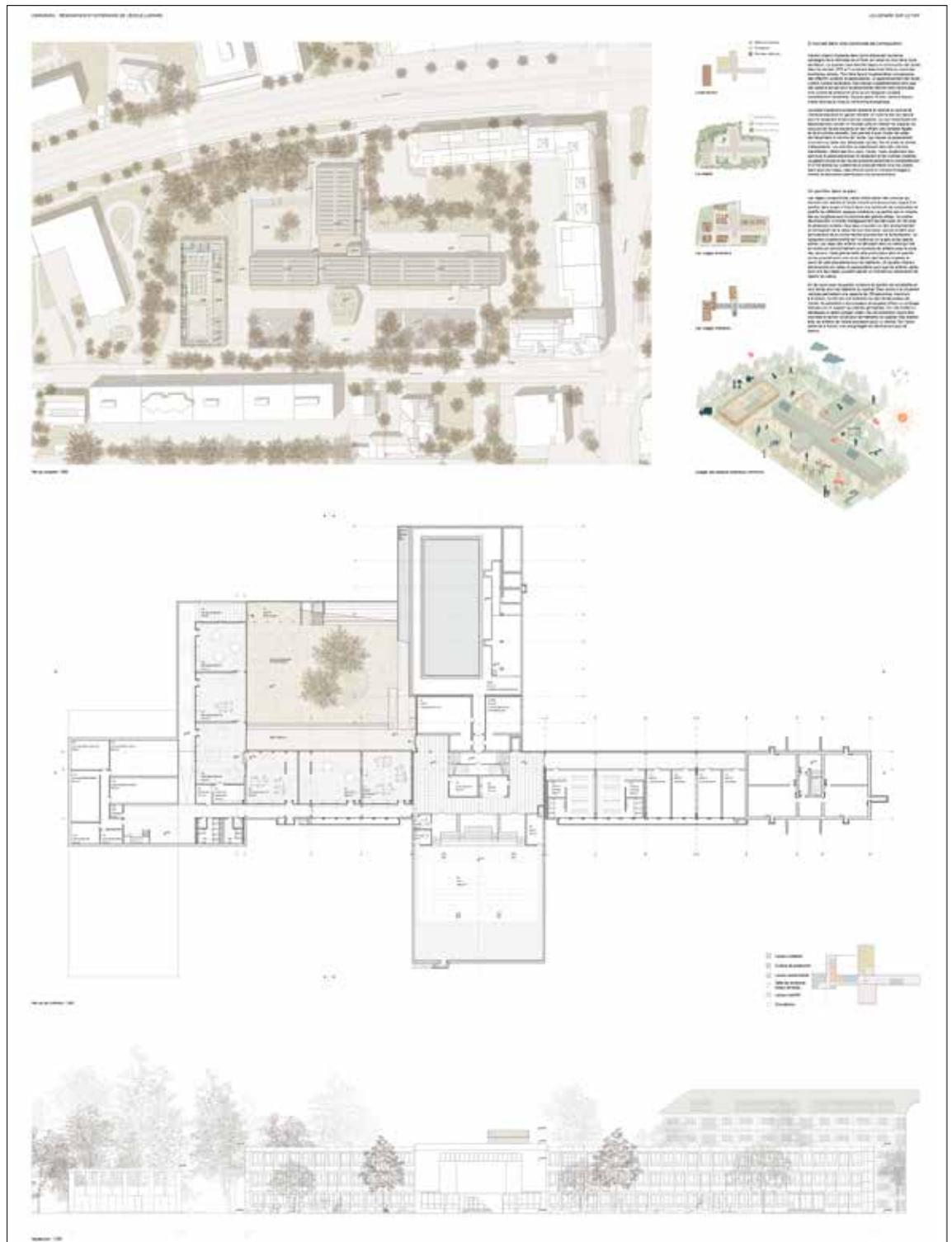
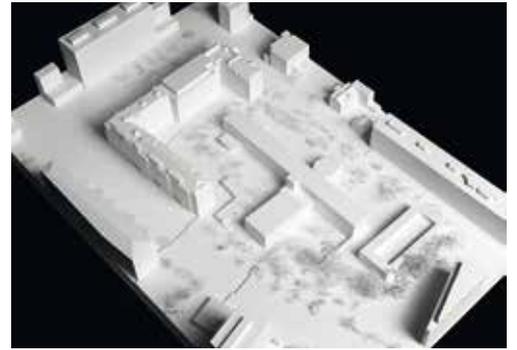
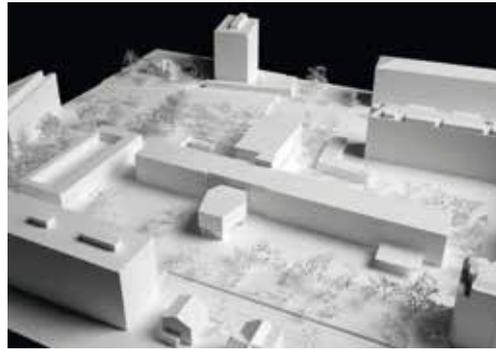
Diagram showing a cross-section of the building, illustrating the internal structure and the relationship between the building and the ground level.

Plan

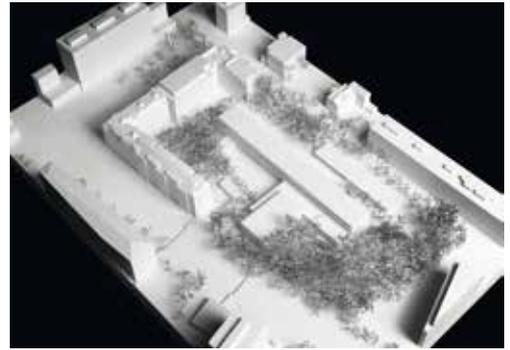
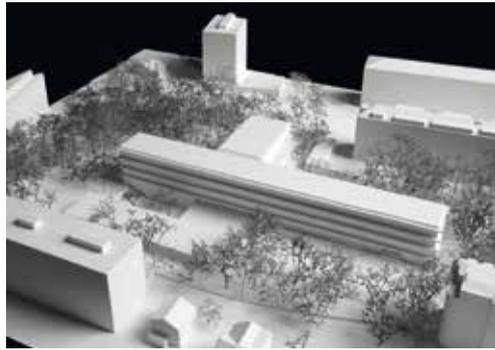
Diagram showing the floor plan of the building, illustrating the layout of the rooms and the overall structure.

Échelle 1:2000

Projet n° 07
LE LIOTARD SUR LE TOIT
 Architectes
FAZ ARCHITECTES
 Rue du Jura 32
 1201 Genève | Suisse



Projet n° 08
SHERWOOD
 Architectes
bunq SA + David Reffo
 architecte Sàrl
 Rue Saint-Jean 32
 1260 Nyon | Suisse



• CONCOURS POUR LA RENOVATION ET L'EXTENSION DE L'ÉCOLE LIOTARD •

UNE ÉCOLE EN ÉCARTIL ET EN ÉQUILIBRE
 Cette école est située au cœur du quartier. Elle bénéficie d'un environnement urbain riche et diversifié. L'objectif est de créer un espace éducatif moderne et accueillant, qui s'intègre harmonieusement dans le tissu urbain existant.

Un projet innovant et responsable
 Ce projet vise à améliorer les conditions de travail et d'apprentissage des élèves, tout en respectant l'environnement et les besoins de la communauté locale.

Un espace ouvert et flexible
 L'école est conçue pour être un espace ouvert et flexible, capable de s'adapter aux besoins changeants de la communauté.

Un projet durable et responsable
 L'école est conçue pour être un espace durable et responsable, qui respecte l'environnement et les besoins de la communauté.

Programme
 Le projet comprend un bâtiment principal de quatre étages, une extension de deux étages, et un espace extérieur aménagé.

Maquette architecturale
 Cette maquette illustre la conception architecturale de l'école, montrant la disposition des bâtiments, des espaces extérieurs, et des zones de circulation.

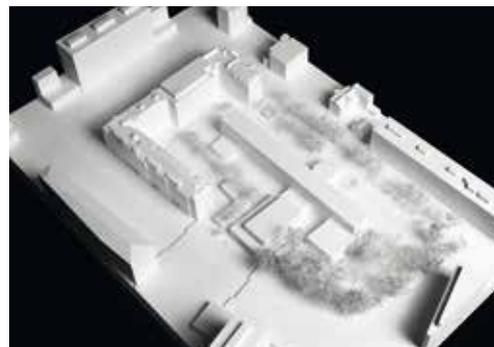
Plan de situation
 Ce plan de situation situe l'école dans son contexte urbain, montrant les rues adjacentes et les points de repère locaux.

Plan de masse
 Ce plan de masse illustre la disposition générale des bâtiments et des espaces extérieurs.

Plan de coupe
 Ce plan de coupe illustre la structure et les niveaux de l'école.

Plan de détail
 Ce plan de détail illustre les caractéristiques architecturales et paysagères de l'école.

Projet n° 10
BELLE CHOCOLATIÈRE
 Architectes
RAPIN SAIZ ARCHITECTES
 Rue des Bosquets 18B
 1800 Vevey | Suisse



Extrapolation de l'écologie de l'école

BELLE CHOCOLATIÈRE

EXTENSION ET RÉNOUVELLEMENT DE L'ÉCOLE LIOTARD Le projet est un processus de transformation de l'ancien bâtiment de l'école de Vevey en un espace éducatif moderne. L'objectif est de créer un environnement d'apprentissage innovant et durable, tout en préservant l'héritage architectural de l'édifice existant. Le projet implique une réorganisation complète des espaces intérieurs et extérieurs, ainsi qu'une mise à jour des infrastructures techniques et des équipements pédagogiques.

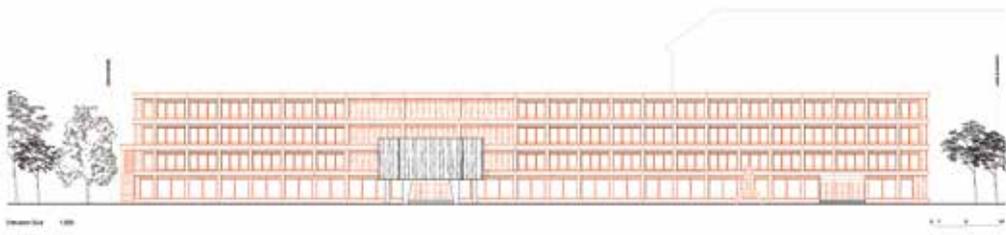
Qualité de l'habitat L'extension de l'école est conçue pour offrir un cadre de vie agréable et sûr pour les élèves et le personnel. Elle intègre des espaces verts, des zones de détente et des équipements sportifs, favorisant ainsi le bien-être et la santé des occupants.

Plan d'extension de l'école Le plan d'extension est conçu pour s'intégrer harmonieusement à l'existant, tout en créant de nouveaux espaces fonctionnels et attractifs. Il prend en compte les besoins spécifiques de l'école, tels que les salles de classe, les laboratoires, les espaces de travail et les zones de circulation.

Architecture et environnement L'architecture de l'extension est conçue pour refléter les valeurs de durabilité et d'innovation. Elle utilise des matériaux locaux et durables, et intègre des solutions innovantes pour réduire l'empreinte carbone de l'édifice. L'extension est également conçue pour favoriser l'interaction avec l'environnement urbain et naturel.

Le projet de l'école de Vevey est un projet ambitieux qui vise à transformer l'ancien bâtiment de l'école de Vevey en un espace éducatif moderne et durable. Le projet implique une réorganisation complète des espaces intérieurs et extérieurs, ainsi qu'une mise à jour des infrastructures techniques et des équipements pédagogiques.

Site plan and architectural details of the building.



Projet n° 11

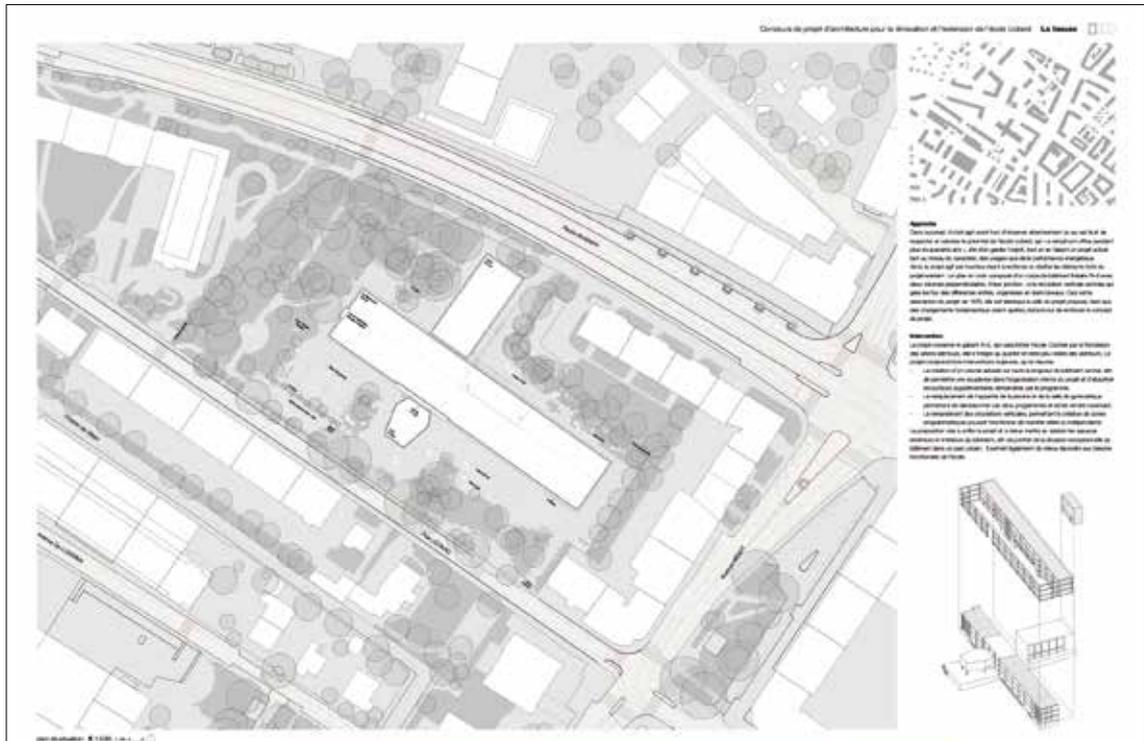
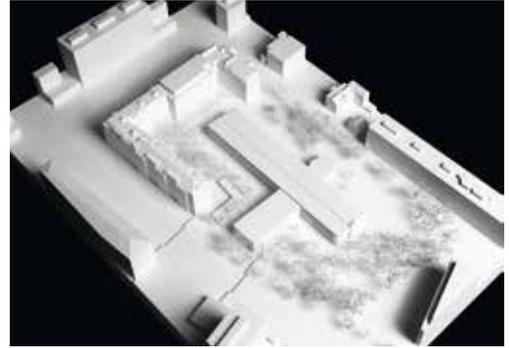
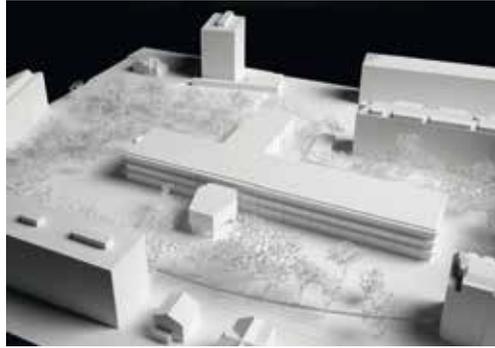
La liseuse

Architectes

Sylla Widmann Architectes SA

Rue des Maraîchers 8

1205 Genève | Suisse



Projet n° 12

OnePiece

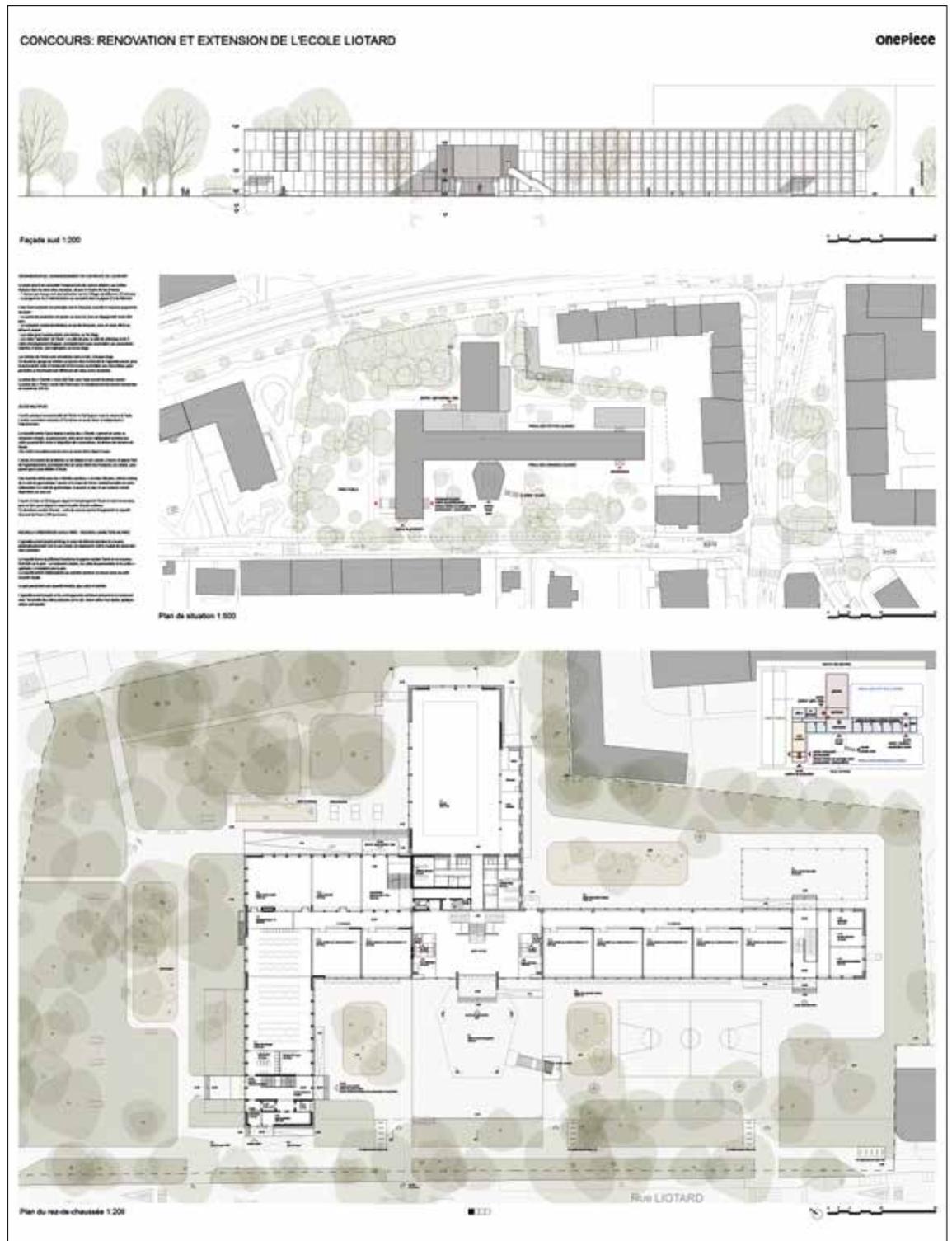
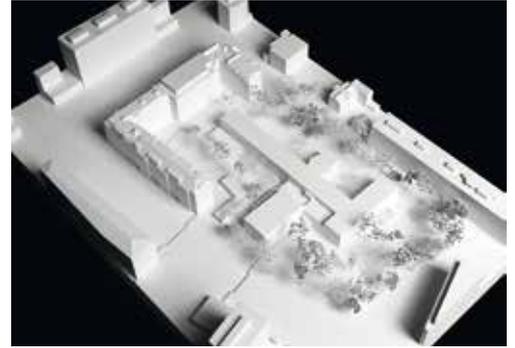
Architectes

Calanchini Greub

Architectes Sàrl

Rue de Montbrillant 28

1201 Genève | Suisse



Projet n° 15

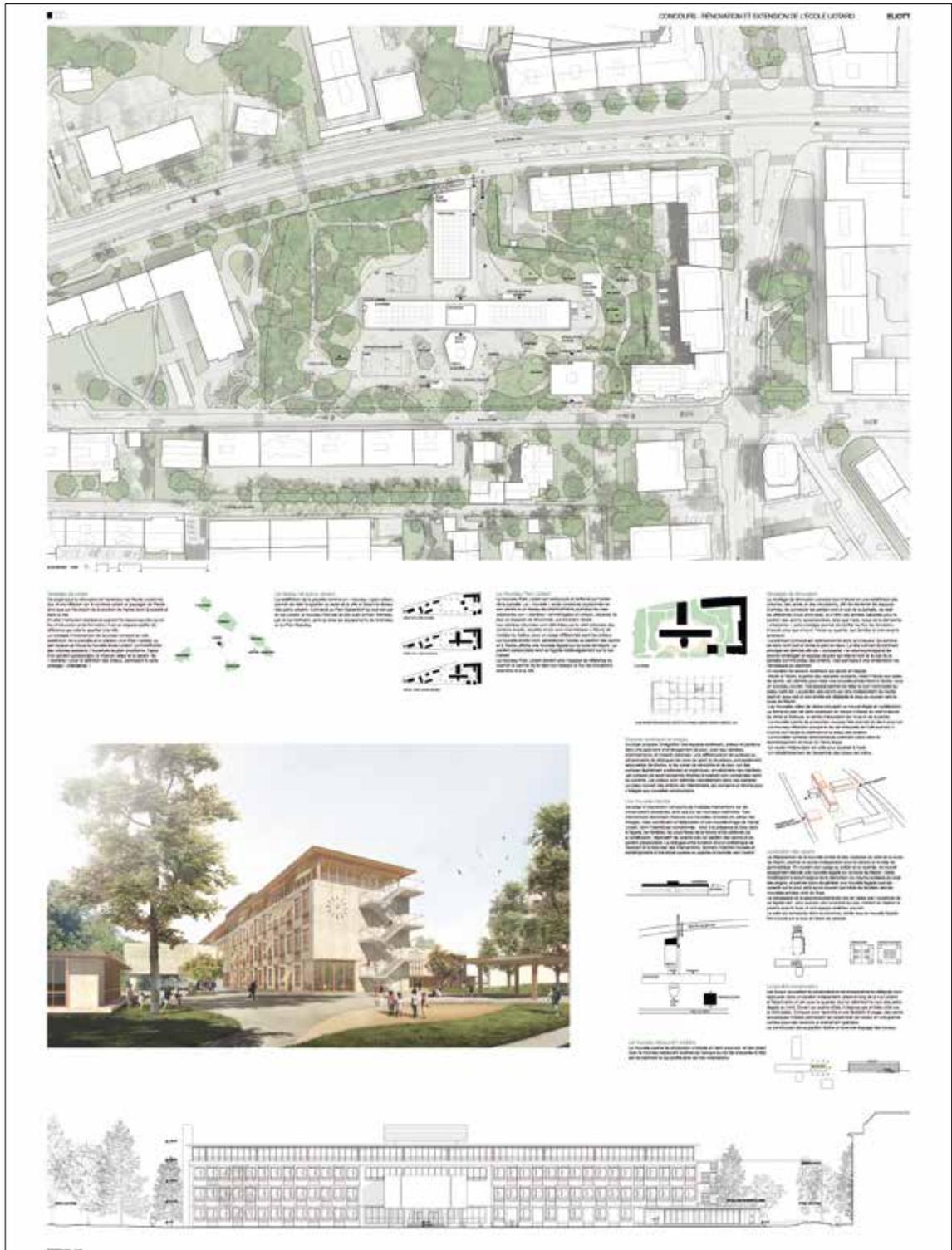
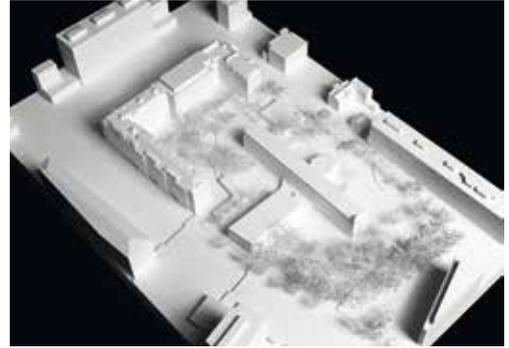
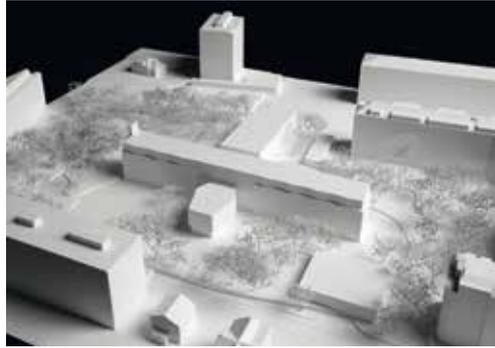
ELIOTT

Architectes

LOCALARCHITECTURE

Côtes-de-Montbenon 6

1003 Lausanne | Suisse



Editeur
Ville de Genève
Département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité

Graphisme
forchic | Virginie Fürst

Impression et reliure
Centrale municipale d'achat et d'impression (CMAI), Genève

Nombre d'exemplaires
300

Crédits photographiques
Couverture | Nicole Zermatten | Ville de Genève
Maquettes | Didier Jordan, Amadeus Kapp, Nicole Zermatten | Ville de Genève
Pages 2–3 | Christian Dupraz architecte
Plan de situation | source SITG/SEMO

